

Les Carreaux 1955-1963

Naissance d'un grand ensemble en banlieue parisienne

Préface

La communauté d'agglomération Val de France constituée des villes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville-lès-Gonesse et Garges-lès-Gonesse est détentrice d'une richesse

urbanistique remarquable : villages aux connotations rurales encore perceptibles, lotissements pavillonnaires anciens et récents, grands ensembles incontournables, etc.

La Mission Mémoire et Identités en Val de France (MMIV), créée par la communauté d'agglomération, se devait de mettre en évidence et de valoriser ce patrimoine. Aujourd'hui, l'ouvrage est sur le métier et la MMIV, dans les différentes villes de Val de France, co-développe avec des acteurs locaux (culturels et/ou associatifs) des actions à caractère historique et ethnographique. Il est vrai qu'une grande partie de l'énergie déployée concerne, mais pas exclusivement, ces grands ensembles qui marquent fortement le paysage, la vie urbaine et l'histoire récente de Sarcelles et de Garges-lès-Gonesse, mais aussi de Villiers-le-Bel.

Ainsi, sur Garges-lès-Gonesse, est conduite une recherche visant à mieux appréhender l'histoire et le rôle des associations en relation avec le développement de la commune et l'implantation des grands ensembles. Sont parties prenantes de cette action une vingtaine d'associations gargeoises ainsi que le service des archives et le centre de ressources des associations de la ville. Par ailleurs, est programmée la réalisation d'un livre sur les 50 ans du grand ensemble des Lochères à Sarcelles. Il permettra certainement de mieux faire connaître le travail accompli, sur cette question, par l'association « Sarcelles et son histoire » et les archives municipales.

Lors d'un travail de pointage des grandes structures bâties situées sur le territoire de Val de France, la MMIV avait repéré le grand ensemble des Carreaux à Villiers-le-Bel au motif que, contrairement aux préconisations de la Charte d'Athènes, il n'est pas une « nouvelle cité construite loin de la ville ancienne », mais est venu occuper un espace agricole bordé de lotissements pavillonnaires datant majoritairement de l'entre-deux-guerres et ceci à proximité d'une gare ouverte à la circulation ferroviaire dès 1859.

Sur le chemin menant du constat au questionnement, la MMIV a eu la chance de rencontrer le groupe patrimoine des Sages de Villiers-le-Bel. La décision fut alors prise de s'intéresser, de concert, tant à la construction du grand ensemble des Car-



Les Carreaux aujourd'hui.

reaux (conçu dès 1955) qu'à son peuplement entre les années 1958 à 1963. L'ouvrage que vous avez entre les mains est la restitution dans le cadre d'un atelier d'histoire de cette fructueuse et intéressante collaboration soutenue par les services du développement social et des archives de Villiers-le-Bel.

Merci donc aux habitants des Carreaux, aux Sages de Villiers-le-Bel, à Arlette Yaïch (maire-adjointe de Villiers-le-Bel ayant en charge le conseil des Sages) à Catherine Roth (responsable de la MMIV) et à tous ceux et celles qui, dans les différents services administratifs à Villiers-le-Bel et à Val de France, ont aidé à la réalisation de ce document. Merci aussi à Gwenaëlle Legoullon (historienne) pour ses conseils avisés.

Dominique Strauss-Kahn

Président de la communauté d'agglomération Val de France

Maurice Bonnard

Vice-Président de Val de France chargé de la Culture et du Patrimoine



Avant propos

L'HISTOIRE des grands ensembles est encore méconnue, même si depuis quelques années elle commence à susciter de l'intérêt. Sa légitimité est fragile, dans un contexte où le grand ensemble est volontiers désigné comme une erreur architecturale et urbaine, voire comme le responsable de tous les maux de la banlieue. C'est aussi une

histoire très complexe, impliquant de nombreux acteurs, architectes, constructeurs, hauts fonctionnaires, hommes politiques, habitants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, sociologues, journalistes, etc., dont il faut patiemment croiser les mémoires pour pouvoir restituer cette épopée urbaine dans toutes ses dimensions.

Cet ouvrage n'est qu'une modeste pierre apportée à ce vaste chantier. Il raconte l'histoire du grand ensemble Les Carreaux, créé dans la commune de Villiers-le-Bel, au moment où s'élabore une politique nationale de construction des grands ensembles. Il porte sur les années de genèse de cette cité, qui a été conçue en 1955, dont les premiers habitants sont arrivés en 1958 et dont la construction s'est achevée en 1963. Les sources locales se montrant plus accessibles que les archives conservées nationalement, le parti-pris a été de privilégier l'échelle de la commune. Bien que limitée, cette approche a permis de mettre en évidence le rôle souvent négligé des localités qui accueillent les grands ensembles, ainsi que l'importance des rapports entre le nouveau et les anciens quartiers.

La démarche qui a présidé à la réalisation de cet ouvrage est tout aussi originale. Le travail de recherche et de publication a en effet été une œuvre collective, impliquant de nombreux partenaires tout au long d'un processus qui a voulu croiser recherche « savante » et « amatrice » pour mieux ancrer cette histoire dans le territoire. Depuis plusieurs années, la Commission Patrimoine du Conseil des Sages de Villiers-le-Bel s'attache à valoriser le patrimoine de la commune. La Mission Mémoires et Identités a donc proposé à ces retraités de réaliser une enquête historique sur les Carreaux. Ce projet, mené en partenariat avec les services Développement Social et Archives de la Ville, a pris la forme d'un atelier d'histoire, au sein duquel les Sages se sont initiés aux techniques de recherche.

Une première étape a consisté à étudier des documents d'archives. Délibérations du conseil municipal, résultats des recensements, presse municipale et locale, dossiers techniques, les sources exploitées aux archives municipales et



Recherches aux archives départementales.



> Après-midi mémoire à la maison de quartier des Carreaux.



> Soirée mémoire à la maison de quartier des Carreaux.



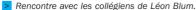
≥ Rencontre avec Gwenaëlle Legoullon, historienne.

aux archives départementales ont permis de collecter une foule d'informations. Les Sages sont allés ensuite à la rencontre des habitants et des témoins de l'époque pour recueillir leurs souvenirs. Préparation des entretiens, prises de rendez-vous, enregistrements, transcriptions, leur travail n'a pas dérogé aux règles de l'enquête orale. Deux rencontres-mémoires ont été également organisées à la Maison de Quartier des Carreaux, qui s'est associée au projet en lançant une collecte de photographies auprès des habitants. Toutes ces données devaient encore être analysées et confrontées aux ouvrages existants sur l'histoire du logement, des migrations, des grands ensembles, pour établir des repères plus généraux. Une étape essentielle de cette réflexion a été les deux rencontres organisées entre les Sages et Gwenaëlle Legoullon, chercheur au centre d'histoire sociale du XX^e siècle (université Paris I), qui prépare une thèse sur les grands ensembles. La rédaction collective de cette publication a conclu ce travail de deux ans.

Avant de ranger leurs outils d'historiens, les Sages ont passé le relais à un groupe d'adolescents du collège Léon Blum. Un atelier vidéo y a été programmé pour l'année scolaire 2005-2006, en partenariat avec la Mission Mémoires et Identités et la Maison de Quartier des Carreaux. Les collégiens abordent d'autres périodes de l'histoire des Carreaux et utilisent un autre moyen d'expression. Mais cet échange intergénérationnel a permis de transmettre le goût de découvrir ou redécouvrir ce grand ensemble.

Pour partager cet intérêt avec le plus grand nombre, cette publication a voulu donner une grande place aux témoignages, aux documents d'archives et aux photographies. Nous avons pensé que la présentation de ce matériau historique permettrait aux lecteurs de participer à cette production collective de sens et, à l'instar des participants de ces ateliers, d'apprendre à regarder autrement et à mieux comprendre les grands ensembles.







L'atelier d'histoire des Sages

Sages et personnes associées à l'enquête B

Baye Roger Becvort Pierre

Billé Paul

Bonnard Maurice Dugast Raphaël Jacob Monique Meunier Arlette

Pobelle Marie-Thérèse Poupaert Gilbert

Vallee Emile Yaïch Arlette

Animation de l'atelier et direction scientifique Roth Catherine

Conseil scientifique

Legoullon Gwenaëlle

Comité de pilotage

Pour la ville de Villiers-le-Bel

Yaïch Arlette Bille Paul

Cherrueau Eliane Oberto Pierre Sartori Alain

Pour la communauté d'agglomération Val de France

Bonnard Maurice Lafargue Gérard Roth Catherine



La construction d'un grand ensemble





LES ENGINS de terrassement sont arrivés en 1956 dans les champs de Villiers-le-Bel et des dizaines d'immeubles d'une conception nouvelle sont sorties de terre en l'espace de quelques années pour constituer la cité des Carreaux. La construction de ce nouveau quartier transforme la destinée de ce bourg de la banlieue parisienne, mais son histoire s'est écrite à une échelle plus vaste que la seule commune. C'est avant tout dans les ministères, les administrations, les entreprises de construction, les cabinets d'architectes, qu'a été pensée et décidée la construction de ce grand ensemble.

La France vit à cette période un essor sans précédent. C'est l'âge d'or des Trente Glorieuses, ces trois décennies de développement économique, de plein emploi et de progrès social qui ont suivi la seconde guerre mondiale. Le pays traverse cependant une crise aigue du logement, qu'une politique nationale de construction va tenter de résoudre.

Au cœur de la crise du logement

DEPUIS la fin de la guerre, les problèmes de logement n'ont cessé de s'aggraver en France. Quatre personnes sur dix vivent dans un logement surpeuplé, et le nombre de logements manquants est

estimé à 4 millions. Le manque de confort est quasi généralisé : selon une enquête réalisée en 1954 par le Ministère du Logement, 38 % des logements n'ont pas d'eau courante, 73 % ne disposent pas de WC à l'intérieur et 90 % n'ont ni douche, ni baignoire. Les taudis, les habitations précaires et les bidonvilles se multiplient. Ce sont les couches sociales les plus modestes qui sont les plus mal logées. Maladies, mortalité infantile, troubles psychologiques, les conséquences de cette crise sont dramatiques. Des mal logés et des sans-abri meurent de froid, et en février 1954, l'abbé Pierre lance son célèbre appel pour attirer l'attention de l'opinion publique sur l'ampleur du problème du logement, qui atteint alors son point le plus critique.

Ces difficultés frappent toutes les grandes villes françaises, mais Paris et sa banlieue sont particulièrement touchées. Les familles doivent vivre entassées dans des logements d'une ou deux pièces, qui représentent plus de la moitié des logements en banlieue et les deux tiers dans la capitale. En 1956, 240 000 ménages, soit 875 000 personnes, sont inscrits sur le fichier des mal logés de la Seine.





> Pantin. 1953.



> Pantin. 1953.



> Montreuil. 1953.



> Paris XX°. 1963.

Les destructions de la guerre, qui ont endommagé un quart du parc immobilier français, n'ont fait qu'amplifier une crise déjà ancienne. Depuis le début du XXe siècle, peu de logements ont été construits dans le pays. Le blocage des loyers a découragé les placements dans la pierre, et l'Etat n'a que très peu suppléé la faiblesse des initiatives privées. Le manque de dynamisme du secteur de la construction, resté très artisanal, a constitué un obstacle supplémentaire.

Dans le même temps, la campagne s'est vidée au profit des villes. Cet exode rural s'est poursuivi après la guerre et s'est accompagné de migrations des habitants des petites villes vers les grands centres urbains. Au même moment, la population enregistre un babyboom et une multiplication des immigrations de travail pour répondre aux besoins d'une économie en pleine croissance. Les rapatriements consécutifs aux mouvements d'indépendance des colonies françaises qui se succèdent depuis le début des années 1950 renforcent cette forte croissance démographique.

Les constructions ont repris dès la fin de la guerre, mais à un rythme très insuffisant. De 56 000 en 1946, le nombre de logements construits en France est passé à 83 000 en 1952, alors qu'il aurait fallu construire 300 000 logements par an pendant vingt ans pour pouvoir loger décemment tous les habitants. Spéculation sur les terrains, escroqueries à la construction, loyers abusifs, pénurie de logements, vétusté du parc, le logement va au plus mal.

Les premiers pas d'une politique nationale

Au LENDEMAIN de la guerre, l'Etat a donné la priorité à la reconstitution des moyens de production endommagés par le conflit, énergies, transports, usines, etc. Mais avec le redémarrage de l'économie et la médiatisation croissante de la crise du loge-

ment, il s'empare de la question des mal logés. Une série de mesures prises en 1953, sous le nom de plan Courant, jettent les bases d'une politique globale : nouvelles sources de financement, renouvellement des normes de logement social, législation foncière en faveur des expropriations, etc. L'objectif est désormais de construire 240 000 logements par an.

Circulaires et décrets se succèdent jusqu'au texte législatif de 1958 sur les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), qui amène à maturité les projets gouvernementaux. Après une série de tâtonnements, l'Etat a fait le choix du grand ensemble. Principal acteur en matière de développement urbain, il soutiendra la construction de grands ensembles si nombreux sur le territoire national, que



Exposition d'urbanisme au salon des arts ménagers, 1955.



Visite du Président de la République Charles de Gaulle et du ministre du logement, Pierre Sudreau, à l'exposition d'urbanisme Demain Paris au Grand Palais de Paris. 1961.

leur part dans l'urbanisation constitue une spécificité française. La publication de la circulaire Guichard, en 1973, portera le coup d'arrêt à cette construction de masse. Il n'existe pas de définition universelle du grand ensemble, mais on peut le décrire comme la construction à échelle industrielle de plusieurs centaines de logements standardisés et modernes, dotés d'équipements collectifs de facon à constituer des ensembles urbains autonomes. Rationalité, fonctionnalité, modernité, conception globale et production en série sont les maîtres mots de cette nouvelle forme d'habitat, qui s'inspire des théories audacieuses de l'architecture moderne, et notamment celles du célèbre architecte Le Corbusier.

Ce choix constituait une réponse adaptée à la crise du logement, en permettant de construire vite, en masse et à moindre coût. Mais il offrait également à l'Etat les moyens d'agir sur d'autres fronts : moderniser l'industrie du bâtiment, aménager le territoire et, plus globalement, construire une nouvelle société. Car le grand ensemble, c'est aussi une forme architecturale et urbaine qui veut promouvoir la vie collective, réduire les distinctions de classe et diffuser le mode de vie moderne. Il est donc à la fois le fruit d'une politique d'urgence et d'une volonté de créer une autre France.

La planification de cet urbanisme nouveau s'est nourrie du rejet du passé. Les décideurs veulent en finir avec les anciens centres-villes « monstrueux », leur surpeuplement, leur imbrication de l'industrie et de l'habitat, la congestion de leurs voies de circulation. Ils veulent aussi tourner la page de la « lèpre pavillonnaire », ces lotissements défectueux qui ont proliféré pendant l'entre-deux-guerres dans les banlieues. Implantés de manière anarchique, privés

Paris et sa région posent au pays des problèmes d'ordre national, parmi lesquels, cela va sans dire, le premier est celui du logement.

Depuis des dizaines d'années, en effet, cette croissance démographique et économique s'est effectuée dans le désordre, désordre et congestion qui constituaient les caractéristiques essentielles de la situation de la région.

Dans Paris même, l'accroissement de la densité de la population, qui quelquefois atteint 800 ou 1 000 habitants à l'hectare, s'ajoute à l'imbrication des industries à l'habitation et à la multiplication des établissements (205 000 à l'intérieur de la ville).

Simultanément, des bureaux de toute sorte ont amené la surpopulation de nombreux quartiers insalubres, ont créé un trafic tellement intense qu'il risque de provoquer une paralysie générale de la circulation, devant laquelle le rétrécissement des trottoirs ne saurait constituer qu'une ridicule solution.

En banlieue, le désordre est plus grand encore : le centre de certaines localités suburbaines ne le cède en rien aux quartiers surpeuplés de Paris. Des lotisseurs uniquement guidés par l'esprit de lucre ont implanté des quartiers d'habitation au hasard de leurs intérêts : 1 900 lotissements (12 800 hectares, une fois et demie la superficie de Paris) ont contribué entre autre, à créer des cités-dortoirs aux habitants fatigués par l'éternelle course contre la montre, habitants sans joie de cités sans confort.

Dans toute l'agglomération, les équipements publics sont insuffisants, bien que chaque année des sommes énormes leur soient consacrées.

Le problème du logement n'a donc pas sa seule solution dans le fait de construire. Il faut aussi rénover, équiper, embellir, aérer, localiser les activités, pour que la vie de tous les jours soit plus confortable, plus calme, plus reposante.

Il faut aménager la région parisienne.

Cette œuvre est commencée depuis quelques années.

Pour le promeneur mal informé, l'intense activité constructive qu'il constate dans la région parisienne, risque de lui laisser croire qu'elle ajoute encore au désordre.

En fait, ces chantiers qui surgissent des quartiers lépreux de Paris, des banlieues monotones ou des terres labourées, sont le témoignage d'une volonté de rajeunissement, de renaissance de la région parisienne.

Les ensembles d'habitation sortent du sol, conçus pour une vie moins nerveuse, plus saine, plus agréable : près de 300 000 logements ont été terminés de 1945 à fin 1958, dont plus de 200 000 au cours des quatre dernières années.

Simultanément, les 200 000 taudis parisiens sont attaqués et peu à peu — mais bien trop lentement à notre gré — s'effacera cette honte de notre siècle.

Progressivement se traduit dans les faits le plan d'aménagement de la région parisienne. L'urbanisme atteint nos plus lointaines banlieues, les équipements sociaux, médicaux, scolaires, de sports et de loisirs se développent parallèlement à l'extension du réseau routier, des installations d'assainissement, à l'implantation des espaces verts.

L'œuvre entreprise est une œuvre de longue haleine, mais elle intéresse chacun des huit millions d'habitants de la région parisienne, car elle est œuvre humaine avant tout.

Habiter, travailler, se cultiver le corps et l'esprit, circuler, c'est pour satisfaire à ces quatre fonctions fondamentales de la vie de l'homme qu'aujourd'hui la région parisienne est devenue une vaste chantier.

> Article du Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne, dans le magazine Vie et bonté. 1959. d'équipements collectifs et parfois même de voiries, gourmands en espaces et coûteux en transports, les lotissements ont créé des « cités-dortoirs » jugées désastreuses et vecteurs d'individualisme.

Les premiers grands ensembles ont été salués comme le fleuron de la modernité urbaine, mais ils ont aussi fait l'objet



> Exposition d'urbanisme au Salon des arts ménagers. 1955.

de critiques. La presse invente dès le début des années 1960 le terme de « sarcellite » pour dénoncer monotonie, promiscuité, ennui et déshumanisation attribués à cette nouvelle forme d'habitat. Le gouvernement lui-même s'interroge, et met en place dès 1957 une Commission de la vie dans les grands ensem-



bles. Ces préoccupations ne suffisent pas à disqualifier le grand ensemble et les programmes se déploient sur l'ensemble du territoire français.

La région parisienne est particulièrement concernée par cette nouvelle politique. L'Etat crée en 1955 le Commissariat à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne, à qui il confie la mission d'impulser et coordonner la construction des grands ensembles : « Le problème du logement n'a pas sa seule solution dans le fait de construire. Il faut aussi réno-

Exposition d'urbanisme Demain Paris au Grand Palais de Paris, 1961.

Serons-nous condamnés à vivre en caserne ?

DISCOURS DE M. MAZURIER Mesdames, Messieurs.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai écouté l'excellente intervention que vient de faire notre collègue et ami M. d'Ormesson, non seulement pour justifier la construction de logements individuels, mais aussi pour formuler certaines critiques que je m'étais permis mol-même, voilà déjà de nombreuses années, dans d'autres assemblées, d'adresser à M. Sudreau qui, a l'époque, était commissaire à la construction.

la construction etc. attiré sa bienveil-lante attention sur les grands en-semoles, non seulement de la région parisienne, mais aussi de toutes nos villes de province, qui provoquent le départ d'une population contribuant à leur donner une vie active et pro-longee le soir et dont l'absence fait d'elles parfois des cités mornes et tristes. En effet, ceux qui ont quitté le bureau et effectué des heures de trajet en autobus ou en train pour regagner leur logement ne pensent pas aux distractions et aux éléments de culture pour la ville peut leur pro-curer.

cutures pour la ville peut leur pro-cutures. Nous avons déjà signalé, Mon-sieur le Ministre, ces vaines opérations de la région parisienne, dont les in-convénients viennent d'être soulignés avec beaucoup de justesse par M. Les évre-d'Ornesson. Des grands ensem-bles ont éte créés où la vie n'est par-bles ont éte créés où la vie n'est par-bles ont éte créés où la vie n'est par-bles ont éte créés où la vie n'est par-lagre des gens qui vivalent dans des conditions tragiques et qui, quelque-fois méme, n'avalent pas de logement. L'afflux de population en prove-nance de la province a posé des pro-biémes difficiles à résoudre et la mai-son individuelle a pu parattre, pen-dant toute une époque, comme incon-cevable.

dant toute une époque, comme inconcevable.

Certaines municipalités ont tout de
même pensé au bonheur des êtres
humains et se sont refusées à cette
sorte de brassage qui fait dire aux
Normands que les gens sont comme
les pommes : quand on les entasse,
ils risquent de pourrir.

Nous avons lancé quelques cités.
Personnellement, par exemple, j'ai fait
construire des cités de 209 pavilions
qui sont sortis du soi aussi rapidement qu'auraient pu le faire 209 logements dans une construction collective. Avec un prix de revient modéré,
chacun a pu avoir un lopin de terre
autour de son petit pavilion. Les gens
siment vivre chez eux où ils jardinent
et ont recommencé a * bricoler >,
même s'ils en avaient perdu le goût.

Dans la région parisienne, pour instailer de grands ensembles, on n'a pas
hésité à raser des pavilions neufs, qui
avaient donné lieu, deux ans plus tot,
à la délivrance de permis de construire et dont les propriétaires avaient
benéficié de la prime à la construction
à 1.000 france, Cette démolition a été
opérée pour installer des casernes.

On s'apprétè à renouveler ailleurs
ce soandale. Dans certaines communes, on parie raser 500 à 600 pavilions
pour les rempiscer par 8.000 logements, blocs et tours.

Je pourrais citer, Monsieur le Ministre, des noms et des adresses. La société d'économie mixte est constituée. Les sociétés d'ésonomie mixte est constituée. Les sociétés d'ésourances privées sont prêtes déjà à fournir les capitaux nécessaires pour indemniser les propriétaires des pavillons.

Ainsi, dans la vie telle que nous l'organisons, l'option ne serait plus l'organisons, l'option ne serait plus fou et l'usine. Après la dure journée devant la machine, le comptoir ou le bureau, sous le signe du rendement et le la production, c'est, le soir, l'ascension au quatorzième, au quinzième, voire au vingt-deuxième étage, à ac Courneuve par exemple, à la conquête du repos dans des maisons dont l'uniformité est effroyable et où le défaut d'insonorisation interdit tout isolement, toute détente réelle.

Les résultats de cette situation sont surprenants.

surprenants. surprenants.

Les directrices d'écoles maternelles, par exemple, insistent, dans les grands ensembles pour que les parents viennent chercher leurs enfants à la sortie nent chercher leurs enfants à la sortie de l'école. Les petits ne savent pas encore lire. Comment voulez-vous qu'ils se reconnaissent dans le dédale des bâtiments 32, 33 ou 34 dans le labyrinthe des escaliers E, A, Z, etc., qui se resemblent tous ? Cette vie collective effroyable à certains égards, et inhumaine n'e riende. collective effroyable à certains égards, et inhumaine n'a rien de commun avec l'avenir que nous avions espéré. Moniseur le Ministre, l'attire votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à dénombrer les terrains qui restent disponibles dans la région parisienne et Dieu sait s'ils sont nombreux. Il y a ce que l'on a appelé les lotissements défectueux.

Le sais la lutte que vous avez mande.

Il y a ce que l'on a appelé les lotissements défectueux.

Je sais la lutte que vous avez menée auprès de votre collègue des finances pour trouver les cettes en consenses pour trouver les cettes en cettes en consenses en cettes en cettes en cettes en cettes en consenses de ces lotissements défectueux; on doit aussi étudier s'il est possible d'y opérer les travaux de viabilité nécessaires. Cela dit, le pense que l'on pourrait trouver dans la région parisienne un grand nombre de petits terrains de 300 à 400 mètres carrés qui permettraient à côté des grands ensembles de réserver des espaces sur lesquels seraient édifiés de petits pavillons ou qui constitueraient les llots de verdure qui con nous promet depuis il longtemps. On pourrait y construire de petites maisons dans lesquelles vivraient des familles heureuses, qui retrouveraient le sourire. Les gens ne seraient plus obligés de créer des syndicats de locataires pour se défendre contre l'abus des charges qui leur sont imposées par les sociétés dont a parlé M d'Ormesson et dont le personnel répond avec hauteur à ceux qui réclament : vous êtee assujettis au sort commun, nous m'avons ni ordre ni conseil à recevoir de vous.

Monsieur le Ministre, après la poli-

de vous.

Monsieur le Ministre, après la poli-tique des grands ensembles et des immaubles collectifs, il est temps, croyez-le, que vienne celle des loge-ments individuels.

Discours à l'assemblée nationale d'un des détracteurs des grands ensembles. Paul Mazurier, maire d'Arnouville-lès-Gonesse et député de Seine-et-Oise (L'Echo Régional. 1961).



Exposition d'urbanisme Demain Paris au Grand Palais de Paris. 1961.

ver, équiper, embellir, aérer, localiser les activités, pour que la vie de tous les jours soit plus confortable, plus calme, plus reposante. Il faut aménager la région parisienne ». En 1962, 51 programmes de plus de 1000 logements auront déjà été réalisés en région parisienne, représentant près de 100 000 logements.

Naissance d'un constructeur géant

LES PROMOTEURS qui entreprennent ces programmes massifs sont nombreux et divers, offices HLM, sociétés anonymes, associations coopératives, etc. La SCIC, la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consi-

gnations, est le plus puissant d'entre eux. Cette société privée, mais agissant sans but lucratif, a été créée en 1954 par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a vu dans les mesures prises par le gouvernement une opportunité pour développer un nouveau domaine d'activité. Cette filiation offre à la SCIC une énorme marge de manoeuvre financière.

Le succès rencontré auprès des entreprises pour la collecte du « 1 % patronal » renforce son assise. Ce dispositif créé en 1953 oblige les entreprises à apporter une aide au financement de logements, en contre partie de laquelle leurs salariés peuvent bénéficier de l'attribution d'un appartement. Les employeurs plébiscitent les plans de financement proposés par la SCIC, leur permettant de bénéficier d'un nombre de logements plus important que s'ils s'adressent à d'autres organismes collecteurs.

La société connaît une croissance exceptionnelle et devient le premier constructeur de France, et même d'Europe, avec 100 000 logements construits entre 1954 et 1962. Le programme des Carreaux compte parmi ses

premières réalisations d'envergure, car elle édifie aussi de nombreux « petits » et « moyens » ensembles, avec une moyenne de 356 logements par projet pour les opérations lancées en 1955 et 1956. A cette époque, elle construit surtout en région parisienne, là où la crise du logement est la plus grave.

La SCIC est un aménageur avant la lettre. Une même direction pilote la SCIC et la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire (SCET), créée par la Caisse des Dépôts afin de réaliser « des zones d'habitation convenablement conçues et aménagées », et ce avant la publication du décret des ZUP. La SCIC consacre environ 40 % des coûts de ses programmes pour les dépenses annexes aux habitations, et elle pilote la construction de tous les équipements. Un soin particulier est porté à l'implantation des centres commerciaux, considérés comme un équipement de première nécessité, mais aussi comme un élément essentiel d'animation des nouvelles cités. La création des espaces verts fait aussi l'objet d'une grande attention, résumée par la devise : « Un logement, un arbre, une fleur ».

L'action sociale du constructeur constitue une autre originalité. Dès 1955, la SCIC met en place son propre réseau d'assistantes sociales et crée l'Association pour le Logement Familial (ALFA), chargée de participer à la programmation des équipements, d'accueillir les populations, d'animer les grands ensembles et d'administrer les maisons sociales du constructeur. Celles-ci sont financées par la SCIC et implantées dans les plus importants ensembles d'habitation. Elles doivent accueillir les activités de l'ALFA. mais aussi celles mises en place par les municipalités, les associations ou d'autres organismes, tels que la Caisses d'Allocations Familiales (CAF). La SCIC bénéficie d'un large soutien du gouvernement, qui apprécie l'efficacité et l'esprit pionnier de cette entreprise dirigée par un ingénieur des Ponts et Chaussées, Léon-Paul Leroy, surnommé « le bulldozer » ou « l'empereur ». La personnalité du directeur de la Caisse des Dépôts, François Bloch-Laîné, contribue aussi au prestige de la société. La SCIC est considérée par l'Etat comme un acteur clef de la résolution de la crise du logement et ses réalisations constituent des sujets d'expérience et de réflexion pour la définition de la politique du Ministère de la reconstruction et du logement.

La SCIC délègue la construction des logements à ses nombreuses filiales. C'est la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne (CIRP) qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme des Carreaux. Elle confie la conception du projet à un cabinet d'architectes, Badani et Roux-Dorlut, architectes-conseils auprès du Ministère. Un second groupe d'architectes, Jerrold et Allain, intervient aussi sur le projet. Contrairement à d'autres constructeurs, la SCIC organise peu de concours, et préfère désigner de jeunes architectes plutôt que des grands noms de la profession.

Autour de nouvelles normes de logement social

LES GRANDS ensembles proposent tous les types de logement, du locatif à l'accession à la propriété en passant par la location-vente et le logement social. Ils sont néanmoins particulièrement bien adaptés aux exi-

gences de rapidité, d'économie et de quantité qui caractérisent le logement social dans ces années 1950. De nouvelles normes, inférieures à celles des Habitations à Loyer Modéré (HLM), ont été créées par l'Etat pour abaisser les prix de revient et répondre aux besoins massifs des populations les plus démunies.

C'est autour de l'une d'entre elles qu'est né le projet des Carreaux. La catégorie des LOPOFA (Logements Populaires et Familiaux) est créée en 1955 et le gouvernement planifie la construction de 50 000 logements de ce type en France pour l'année 1956. Il demande à la SCIC de réaliser 10 000 d'entre eux en région parisienne. Douze programmes sont alors mis sur pied par le constructeur, parmi lesquels une opération de 800 logements à Villiers-le-Bel et un programme de 440 logements à Sarcelles.

Le projet initial de Villiers-le-Bel est complété par des logements appartenant à deux catégories de logement social moins modestes, les LOGECO (Logements Economiques et Familiaux) et les HLM de type B. La première a été créée en 1953, dans le cadre du plan Courant ; il s'agit d'une norme inférieure à la catégorie de logements HLM, mais s'en approchant. La seconde a été instaurée en 1950, en même temps que les HLM de type A et de type C, afin de proposer différents



Paris XXe. 1963.

niveaux de confort au sein de la catégorie de logements HLM. Les LOPOFA restent les plus nombreux dans la réalisation finale, représentant 70 % des logements construits.

Ces normes déterminent les prix plafonds des programmes, et donc les partis pris architecturaux et les caractéristiques des logements, des surfaces des appartements aux revêtements des façades en passant par les menuiseries et les revêtements de sols. Elles définissent aussi des catégories de loyer, et donc des profils de population. La combinaison de ces normes est alors synonyme de mixité sociale. « Sur le plan des couches sociales, nous nous efforçons de brasser les populations en diversifiant la nature des logements », explique le directeur de la SCIC dans une interview de 1963.



> Plan d'un appartement de 3 pièces de type HLM B.

Ces différences n'empêchent pas tous les logements d'être équipés du confort moderne : chauffage central, salle d'eau, WC, cuisine séparée, vide-ordure individuel, prise de télévision, séchoir collectif ou individuel. Le confort pour tous est un pilier de la nouvelle politique du logement et il s'impose dans tous les programmes immobiliers de l'époque, y compris ceux destinés aux populations les plus modestes.

Les trois pièces constituent la moitié du programme des Carreaux ; l'autre moitié est composée de deux et quatre pièces, les cinq pièces et six pièces étant peu nombreux. Il s'agit là d'une répartition couramment répandue dans les opérations de cette période. La taille des appartements varie selon le type de logement : la surface d'un trois pièces est par exemple comprise entre 51 et 63m².

La construction d'un foyer de 600 places pour les travailleurs de l'entreprise Citroën est intégrée à l'opération. « Nous opérons en partie par brassage d'âges », déclare aussi L.-P. Leroy, « c'est l'objet des foyers de jeunes travailleurs et des résidences pour personnes âgées que nous installons dans nos ensembles d'une certaine importance ».

Des terrains dans un secteur stratégique

La création de grands ensembles exige de vastes surfaces en un seul tenant et bon marché. La plaine de France, ce secteur

encore très rural de la banlieue nord de Paris, retient l'attention de la SCIC. Le constructeur ouvre en 1955 le chantier de Sarcelles, qui n'est encore qu'une opération de 440 logements, mais se développera jusqu'à atteindre le nombre de 12000 logements vingt ans plus tard. Dans le même temps, il acquiert des terrains à Villiers-le-Bel pour le programme des Carreaux, puis pour celui du Puits-la-Marlière qui lui succédera dans les années 1960. A la même période, il lance aussi le projet de la Fauconnière à Gonesse, juste à côté du grand ensemble des Carreaux.

Un syndicat intercommunal à « vocations multiples », regroupant les communes de Garges-lès-Gonesse, Arnouville-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Gonesse, est créé en 1960 sur l'initiative du Commissariat à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne, afin de coordonner l'aménagement de ce secteur stratégique, pour lequel on parle alors d'un programme de 40 000 logements à réaliser « à brève échéance ».

Ces localités ont l'avantage d'être très proches de la capitale et du bassin industriel de la banlieue nord, que les projets d'aménagement de la région parisienne visent justement à développer. La liaison habitat-emploi est d'autant plus prometteuse que les communes sont situées sur le tracé de la voie ferrée Paris-Creil, dont



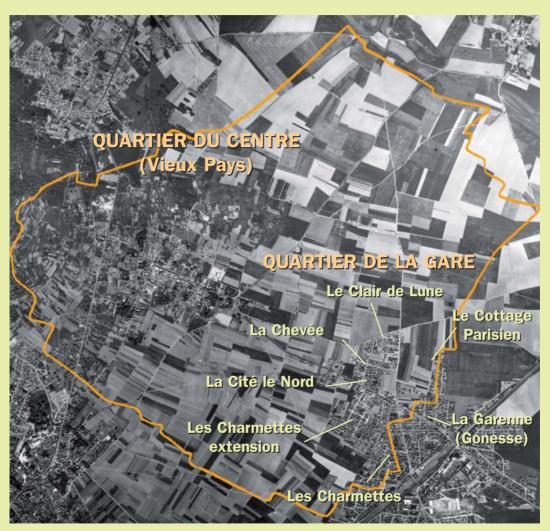
l'électrification est en cours. Les terres agricoles y sont encore nombreuses, représentant plus de la moitié des bans communaux. En dehors du relief de la butte d'Ecouen, les surfaces sont peu accidentées, donc facilement constructibles.

Villiers-le-Bel est alors une agglomération constituée de deux pôles séparés par des champs : un noyau ancien en bordure de la nationale RN16, et un secteur pavillonnaire près de la gare. Pour les Carreaux, la SCIC porte son dévolu sur des terrains dans le « quartier gare », dans les interstices laissés par les lotissements pavillonnaires. Pour le Puits-la-Marlière, elle choisira des surfaces situées près du « Vieux Pays ». L'idée est donc de localiser les nouveaux immeubles à proximité des habitations existantes. Le constructeur peut ainsi profiter des infrastructures et équipements déjà disponibles.

Ce sont 20 hectares qu'achète la SCIC pour son premier programme beauvillésois, aux lieux dits Les Carreaux et La Chevée. Le nom du second ayant déjà été utilisé pour désigner un lotissement de pavillons, c'est l'appellation du premier qui sera retenue pour baptiser le grand ensemble. Cette référence au monde agricole –le carreau est une ancienne mesure agraire- tombera vite dans l'oubli, tout comme l'utilisation des terrains pour la culture de céréales et de betteraves avant d'accueillir le premier grand ensemble de la commune.

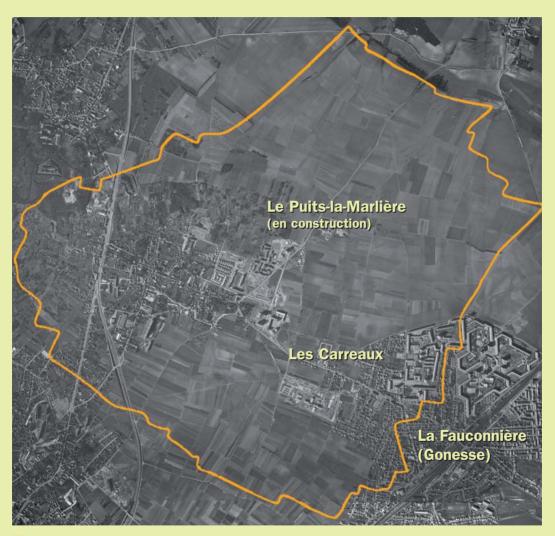
La plupart des parcelles sont achetées en moins d'un an, entre décembre 1955 et novembre 1956. L'organisation foncière –seulement 145 parcelles et 24 propriétaires– a sans doute facilité les procédures. Le transfert de propriétés se fait à l'amiable, trois parcelles faisant seulement l'objet d'une procédure d'expropriation. Le chantier peut s'ouvrir dès août 1956, faisant sortir de terre les immeubles dessinés sur les plans des architectes.

Les terrains sur lesquels a été construite la cité, avant le début des travaux.



Villiers-le-Bel en 1955. En bordure de la route nationale 16, le noyau ancien appelé «quartier du centre» ou «Vieux Pays». Près de la gare, les lotissements de pavillons créés majoritairement pendant l'entre-deux-guerres, constituant le «quartier de la gare».





> Villiers-le-Bel en 1965. Les grands ensembles ont été implantés à proximité des habitations existantes.

Un des premiers grands ensembles français

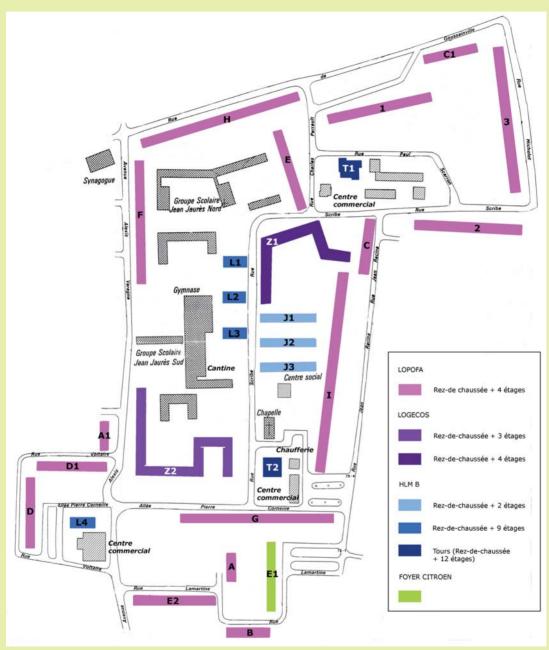
En 1955, au moment où le projet des Carreaux est conçu, c'est encore l'heure des tâtonnements architecturaux et urbanistiques. Des grands ensembles ont déjà été construits en France, notamment un ensemble de 800 logements mis en chantier à Stras-

bourg en 1951. Mais les expériences de construction se sont aussi tournées vers l'individuel et le petit collectif. La formule du grand ensemble est en train de s'ébaucher et le décret des ZUP ne sera voté qu'en 1958. Le programme des Carreaux fait partie de cette première génération de grands ensembles, marquée par les hésitations. L'échelle du projet est d'envergure, même si elle n'atteint pas encore l'ampleur des programmes qui suivront. Ce sont 1000 logements que veut construire la SCIC à Villiers-le-Bel, et le chantier compte parmi les plus grands ouverts en France à cette



Espace verts et immeubles de type LOPOFA. 1961.





> Organisation de la cité en 1961.



Immeubles à deux et neuf étages de type HLM B. Au premier plan, la maison sociale. Début des années 1960.

période. L'extension portée au programme initial accroît encore la taille de l'opération et ce sont finalement 1675 appartements qui seront construits. Les travaux sont cependant organisés en trois tranches successives, de 1104, 309 et 202 logements. La cité des Carreaux a déjà la forme caractéristique des grands ensembles, mais elle mêle les petits collectifs à des formes plus nouvelles. Parmi les 29 immeubles qui composent les Carreaux, 23 ont moins de cinq niveaux, le seuil au-delà duquel la réglementation impose un ascenseur. La longueur de ces barres est diverse, de quelques dizaines de mètres à deux cents mètres. Le projet compte trois bâtiments de dix niveaux, ainsi que deux tours de douze étages, qui constituent le nec plus ultra en matière de modernité urbaine et qui marquent le paysage.

« Les techniques employées sont assez variées afin de rompre une monotonie d'architecture qui est trop souvent le danger à éviter lors de la réalisation des grands ensembles », expliquent les architectes des Carreaux, qui prévoient notamment des matériaux de façade diversifiés : panneaux en bois naturel, murs-rideaux aluminium, pierre prétaillée et enduit peint.

Le plan d'urbanisme est assez sommaire, car il faut attendre les grands ensembles de la seconde génération pour voir apparaître des compositions plus élaborées. Mais il est déjà inspiré des thèses de l'architecture moderne. L'implantation des bâtiments est pensée de manière à apporter soleil, espace et verdure aux habitants. 9 hectares sur les 20 que compte la cité sont consacrés à des espaces verts et à des aires sablées. Tous les logements bénéficient d'une double exposition et les baies vitrées sont nombreuses.



La chapelle, qui peut accueillir « 250 fidèles de la cité », a été concue comme un bâtiment provisoire, 1961.

Le principe de zonage des fonctions est également respecté : habitat, loisirs, approvisionnement, circulation, chacun des domaines d'activité bénéficie d'espaces spécifiques, afin d'offrir une vie plus saine et plus rationnelle. Les parkings et les voies à grande circulation sont placés à la périphérie du quartier, pour « permettre l'aménagement de jeux et de promenade complètement isolés de la circulation automobile ».

Le plan de la cité ne s'est pas encore totalement affranchi du modèle de la rue. comme l'ont fait radicalement les grands ensembles construits plus tard, avec l'urbanisme de dalle. L'entrée du quartier est constituée par un grand mail transversal planté d'arbres. A son extrémité, une « rue centrale » (la rue Scribe) relie la cité du sud au nord, tout en desservant le cœur du quartier, où sont implantés les écoles, la maison sociale et la chapelle. Non loin a été aussi placé le plus grand des trois centres commerciaux de la cité, les deux autres étant installés à l'est et à l'entrée du quartier.

Le degré d'équipement des Carreaux est remarquable. Lors de l'achèvement des immeubles d'habitation, en 1963, la cité compte deux groupes scolaires, une cantine scolaire, trois centres commerciaux, un marché bi-hebdomadaire, un poste de police, une mairie annexe, une poste ambulante, une maison sociale, une consultation infantile, une halte-garderie, un gymnase et un terrain de basket, des espaces de jeux, une chapelle et une synagogue. Le projet d'ensemble intégré a ici abouti, alors que dans de nombreuses opérations de l'époque, la création des équipements n'a pas été envisagée ou est restée inachevée

Une décision centralisée

La municipalité de Villiers-le-Bel n'était guère en mesure de s'opposer au programme des Carreaux. Si elle est consultée, d'autres instances interviennent dans les décisions, dessinant un maquis administratif au sein

duquel les autorités locales ont du mal à faire entendre leurs desiderata. Depuis une loi de 1955, c'est le Ministère de la Reconstruction qui délivre les permis de construire pour les ensembles de plus de 250 logements ; il peut également prononcer la déclaration d'utilité publique, et donc les mesures d'expropriation qui obligent les propriétaires à céder leurs terrains.

La satisfaction semble dominer, lorsque la SCIC fait part à la municipalité de son projet de construction. Tout d'abord, Villiers-le-Bel n'est pas épargnée par la crise du logement. Le parc immobilier est vétuste : le Vieux Pays compte une trentaine d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité et 200 à 250 logements « défectueux » ou « menaçant ruine ». Un quart des logements de la commune n'ont pas l'eau courante, 70 % n'ont pas de WC à l'intérieur et 83 % n'ont pas de salle de bain. Les jeunes couples sont obligés de quitter la commune faute de pouvoir y trouver un toit.

La municipalité a déjà donné son approbation pour plusieurs programmes immobiliers depuis le début des années 1950 : une cité d'urgence (50 logements), un lotissement de pavillons castors (28 logements) et trois programmes d'habitat collectif (résidence Villiers, 104 logements, résidence du Parc, 47 logements, la Ceriseraie, 248 logements). Le contingent de 10 % de logements prévus dans le projet de la SCIC pour les ressortissants de la commune, soit 150 logements, est un moyen de continuer à résoudre ces difficultés locales.

Surtout, l'opération de la SCIC a l'avantage de lier la construction des logements à l'édification des équipements collectifs. Le projet débattu au conseil municipal en 1955 prévoit « notamment » l'édification d'un groupe scolaire « avec toutes ses annexes, maternelle, crèche, bloc médico-social », ainsi qu'un « édifice cultuel ». Le constructeur propose même à la ville d'avancer les crédits nécessaires à la construction des écoles, en attendant l'arrivée des subventions et la réalisation des emprunts. « Le préfinancement assuré par la CIRP représente un appréciable avantage », note le conseil municipal.

En outre, la localisation du programme est jugée intéressante : « Les terrains sont judicieusement choisis, ils constituent une zone favorable au développement de l'agglomération et particulièrement du quartier de la gare, ils se trouvent partiellement desservis par des voies en bon état, et se prêtent dans de bonnes conditions à la construction d'immeubles d'habitation et à l'installation des diverses activités nécessaires à la vie économique et sociale des futurs habitants ».

La satisfaction n'a cependant pas duré. En 1963, une commission municipale est créée pour étudier les futurs projets de la SCIC à Villiers-le-Bel, tant ils font débat : « Beaucoup de nos collègues nourrissent certains ressentiments à l'égard de la SCIC après l'expérience des Carreaux ». La lenteur de la création des équipements constitue un des griefs. Les logements sont sortis plus vite de terre que les écoles et les commerces. Le maire prend un arrêté en mai 1957 pour interdire l'occupation des logements déjà réalisés avant l'achèvement de la construction des établissements scolaires.

L'extension du projet a aussi été un sujet de discorde : « Il a été reproché à la SCIC d'avoir forcé la main de la municipalité en construisant, contre le gré de celle-ci, les bâtiments Z1 et Z2, augmentant ainsi la densification de cette zone et passant outre, de ce fait, aux engagement signés entre la SCIC et l'ancienne municipalité en ce qui concerne le nombre de logements prévus aux Carreaux ». L'arrêté pris par le maire en 1961 pour tenter de stopper la construction de ces deux immeubles a été un épisode de ce bras de fer.

Si la municipalité n'a pas pu asseoir sa maîtrise sur la construction des Carreaux, elle ne se détourne pas du quartier. Elle implante les équipements municipaux nécessaires aux nouveaux habitants, dont une mairie annexe

ouverte dans un des appartements de la cité. Elle intervient auprès des administrations concernées pour soutenir l'implantation de services dans le quartier. Elle se préoccupe de l'animation du nouveau quartier en étendant à la cité des Carreaux l'action de l'association éducative qu'elle vient de créer. Bref. elle ne ménage pas ses efforts pour aménager la cité et l'intégrer au territoire communal.



> Rue Scribe, la rue centrale de la cité. 1961.





> La cité, au moment de la seconde tranche de travaux.



> La cité achevée, vers le milieu des années 1960. La Fauconnière est aussi sortie de terre, à côté des Carreaux.

L'arrivée d'une nouvelle population





Les Premiers locataires arrivent aux Carreaux en 1958, et les appartements sont livrés progressivement. En 1960, 345 d'entre eux sont occupés et 1200 personnes y sont installées. En 1962, ce sont 1190 logements qui sont habités et 4600 locataires qui y vivent, auxquels s'ajoutent plus de 500 résidents du foyer Citroën. Les origines de ces nouveaux habitants sont très diverses. « C'était un brassage de personnes venues de partout », se souvient Mme B. Les résultats du recensement de 1962 en témoignent : ce sont 80 départements français, 25 pays étrangers et des centaines de communes qui apparaissent sur la liste des précédents lieux de résidence des habitants des Carreaux. Quelques parcours majoritaires se dessinent néanmoins, qui sont caractéristiques de la manière dont ont été peuplés les grands ensembles de la région parisienne.

Les mal logés de la région parisienne

UNE PART importante des personnes qui logent aux Carreaux en 1962 résidait auparavant dans la ville de Paris (21 %) ou en banlieue parisienne (19 %). Ce sont

surtout des familles mal logées, qui vivaient dans des meublés, dans des logements insalubres ou au domicile d'un parent, en attendant de trouver mieux : « Ce n'était pas facile à l'époque d'avoir un logement ».

C'est par l'intermédiaire de leur employeur que la plupart d'entre eux ont obtenu leur appartement aux Carreaux : « Il y avait pas mal de gens de la RATP, d'EDF, des gars comme moi, d'autres usines, il y avait aussi la maison Thomson qui fournissait des logements avec le 1 % ». Les administrations publiques (police, douane, etc.) disposent également de logements réservés aux Carreaux pour leur personnel. Le hasard détermine souvent le lieu de résidence de ces locataires qui ont trouvé leur appartement par leur employeur : « Moi j'aurai souhaité aller en banlieue sud, ça aurait été plus près de mon travail. Mais je n'ai pas eu le choix, on m'a mis là ». Pour autant, on remarque que les communes du nord de Paris ont fourni plus d'habitants que les autres banlieues. Des logiques de proximité semblent donc avoir aussi joué. Les mal logés de Villiers-le-Bel ont frappé à la porte de la mairie pour résoudre leurs problèmes de logement : « La construction des Carreaux a permis le dédoublement des familles, parce que vous aviez des jeunes qui habitaient chez les parents, et ils étaient heureux de fiche le camp de chez les parents ! Et puis il y avait aussi les gens mal



logés, parce qu'il y avait des vieux bâtiments à Villiers-le-Bel, ce n'était pas le confort moderne ». Le contingent de 10 % de logements attribué à la mairie semble avoir fait le plein, puisqu'un habitant des Carreaux sur huit résidait auparavant à Villiers-le-Bel. Quelle que soit la voie par laquelle ces mal logés ont trouvé leur appartement, ils répondent aux critères de revenus nécessaires pour l'obtention des différentes catégories de logements proposés aux Carreaux. Ce sont alors surtout des personnes issues de la classe moyenne, avec une prédominance d'ouvriers qualifiés et d'employés, mais aussi des ouvriers spécialisés et des petits cadres : « Sur mon palier, il y avait un ingénieur de chez Brandt, un contremaître, moi j'étais inspecteur aux PTT. En face, il y avait un croupier qui gagnait bien sa vie. Au-dessus, un ingénieur de l'entreprise qui allait construire la Fauconnière et le pharmacien des Carreaux ».

Si le groupe des mal logés montre une certaine mixité sociale, il est plus homogène du point de vue de l'âge. Les critères d'attribution et la taille des logements ont joué en faveur de l'installation d'une population dans laquelle dominent les jeunes couples accompagnés d'un ou deux enfants en bas âge. A l'inverse, d'autres classes d'âges sont sous-représentées aux Carreaux, les adolescents et les plus de 45 ans.

Ce sont donc plutôt des personnes à l'aube de leur vie professionnelle, résidentielle et familiale qui constituent le cœur du peuplement des Carreaux, comme c'est le cas dans de nombreux grands ensembles. Elles n'ont pas encore accès au pavillon individuel, dont elles rêvent, comme l'écrasante majorité des Français à cette période. Mais elles ont encore de longues années devant elles pour l'envisager.

Les rapatriés d'Egypte



Contre toute attente, ce sont des personnes venues d'Egypte qui ont été finalement les tout premiers habitants de la cité. Pour venir en aide à ces rapatriés, la Croix Rouge se voit confier l'attribution des premiers logements livrés par les architectes : « Je suis arrivée ici en mai 1958, à l'âge de huit ans. Il n'y avait que trois bâtiments dans la cité des Carreaux, et c'était habité par des Egyptiens ». En 1962, ceux-ci représentent un huitième de la population des Carreaux.

L'exode de ces rapatriés d'Egypte commence en 1956, au moment des

Les photographies constituent souvent tout ce que les rapatriés ont pu conserver de leur pays natal. Ecole française à Mansourah. Années 1930.



évènements du canal de Suez. L'intervention de l'armée israélienne aux côtés de soldats français et anglais, suite à la nationalisation du canal par Nasser, provoqua l'expulsion des Juifs d'Egypte et la séquestration de leurs biens. Entre 1956 et 1958, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui quittent l'Egypte et se dispersent à travers le monde, en Israël mais aussi dans de nombreux pays européens et américains.

Une partie d'entre eux détiennent la nationalité française, que la France leur avait accordée pour faciliter ses relations commer-

ciales avec l'Egypte. Tout en étant intégrés à la société égyptienne, ils parlent pour la plupart le français, fréquentent les écoles françaises et sont attachés à la culture française. Ils ont donc choisi la France comme terre d'accueil au moment de leur expulsion, et les autorités françaises ont participé à l'organisation de leur arrivée dans le pays.

Le départ d'Egypte se déroule dans des conditions souvent dramatiques; il faut abandonner ses biens et partir sur le champ, parfois sans toute sa famille. Après leur arrivée à Marseille ou en Italie, les rapatriés rejoignent plus ou moins rapidement la région parisienne. Logés d'abord à l'hôtel, ils ne peuvent intégrer leur premier véritable logement qu'au terme d'un épuisant parcours : « C'était vraiment dur d'être à l'hôtel avec trois enfants. Les enfants ont été malades et nous n'avions pas d'argent pour manger, alors ma belle-sœur a été à la Croix Rouge, les enfants ont été pris en charge. D'autres personnes arrivant, ils nous ont emmenés à Vichy, où nous sommes restés quelques



Sortie en famille au jardin public, à Héliopolis, un quartier du Caire. 1954.



Mariage à Alexandrie. 1953



Balade en mer au port d'Alexandrie. 1938.

mois. Mon mari a trouvé du travail, et aussi un petit pavillon à Boussy-Saint-Antoine. Puis nous sommes allés à la Varenne Saint Hilaire. Finalement, la Croix Rouge nous a donné un quatre pièces à Villiers-le-Bel ». Certains n'arriveront aux Carreaux qu'en 1963, c'est dire si leur route a été longue.

Bon nombre de ces personnes venues d'Egypte sont issues des classes moyennes ou aisées de la société égyptienne. Mais elles ont tout

perdu et doivent reconstruire leur vie sur de nouvelles bases. Pour celles qui appartenaient à un milieu privilégié, le choc est particulièrement brutal : « En Egypte, on avait quatre ou cinq domestiques, ma mère a fait une dépression en arrivant ici, elle ne savait même pas faire cuire un œuf, elle avait trois enfants, dont un bébé, et elle ne savait rien ». Pour toutes, l'expérience est douloureuse.

A la croisée de nombreuses migrations

LES RAPATRIÉS d'Egypte ne sont pas les seuls habitants des Carreaux à vivre l'exil, même s'ils constituent un groupe plus nombreux et plus visible que les ressortissants des autres pays. Un dixième de la population de la cité est constitué de personnes issues des anciennes colonies françaises.

Les déclarations d'indépendance se succèdent à cette période et entre 1954 et 1964, 1 600 000 personnes sont rapatriées en métropole, souvent dans des conditions difficiles. La chronologie de ces arrivées rencontre le calendrier de la livraison des logements des grands ensembles, augmentant ou diminuant la part des rapatriés et définissant des communautés diverses au sein de la population de ces nouveaux quartiers. C'est ainsi que les rapatriés d'Egypte ont été plus

nombreux à s'installer aux Carreaux que les rapatriés en provenance d'Afrique du Nord.

Plusieurs centaines d'habitants de la cité sont originaires de Tunisie, du Maroc et d'Algérie. Les Carreaux comptent aussi quelques familles rapatriées d'Indochine, du Congo, du Sénégal, du Soudan, du Mali, de Madagascar, ainsi que du Viêt-Nam, qui n'était pas une colonie française, mais que les ressortissants de nationalité française ont quitté après la guerre d'Indochine.

Les habitants des Carreaux originaires d'Espagne et d'Italie sont venus en France pour y travailler. Le pays manque cruellement de main-d'oeuvre et cherche à recruter dans les bassins d'emploi étrangers pour les postes les plus durs et les moins rémunérés, dans l'industrie automobile, le bâtiment, la chimie, la métallurgie. Ces immigrations de travail se sont accélérées avec la croissance économique, à partir de 1956. Il s'agit surtout d'hommes seuls, venant en France de manière de plus ou moins temporaire et demeurant dans des hôtels, des baraques de chantier ou des foyers. Quelques Espagnols ou Italiens vivent en famille aux Carreaux, mais la plupart d'entre eux habitent au foyer Citroën, où ils représentent les trois quarts des résidents en 1962, soit 350 personnes.

Des hommes venus de Province vivent aussi au foyer Citroën. Attirés par les emplois industriels proposés en région parisienne, ils sont venus des petites villes ou des communes rurales. On trouve aussi de nombreux anciens provinciaux dans les appartements des Carreaux, mais la plupart d'entre eux ont occupé un autre logement avant de s'installer à Villiers-le-Bel.

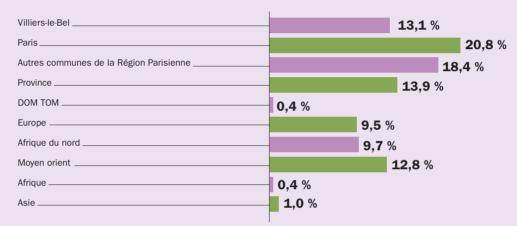
Les résidents du foyer Citroën représentent un dixième de la population des Carreaux en 1962. Ils sont célibataires, ou ils ont laissé leur famille au pays ou en province. Ils ont entre 16 et 39 ans, avec une prédominance d'hommes jeunes. Ils sont ouvriers spécialisés dans les usines Citroën, qu'ils rejoignent tous les jours grâce à l'autobus de ramassage de l'entreprise.

Quelques habitants des Carreaux viennent aussi d'Allemagne, d'Angleterre, d'Hongrie, de Suisse, du Portugal, de Yougoslavie, de Belgique, de Turquie, de Syrie, d'Israël. Il y a également quelques ressortissants de Guadeloupe, Martinique, Réunion, mais peu nombreux : les migrations en provenance des départements d'outre-mer sont encore timides et ne se développeront qu'à partir des années 1960. Le peuplement de la cité s'est donc nourri des migrations économiques et politiques qui marquent la France à cette époque. Un tiers des habitants des Carreaux vivaient auparavant en dehors de la métropole, et ils apportent à la cité une coloration cosmopolite. Ils introduisent également un peu de diversité dans une population surtout composée de jeunes couples avec des enfants en bas âge : des hommes « célibataires » et des familles de rapatriés souvent élargies, avec grandpère ou grand-mère, neveu ou nièce, beau-frère ou belle-sœur, et parfois un domestique. Pour autant, la cité des Carreaux reste marquée par la jeunesse de sa population. Elle compte 1880 enfants de moins de 14 ans en 1962, et ceux-ci représentent alors plus du tiers de ses habitants!

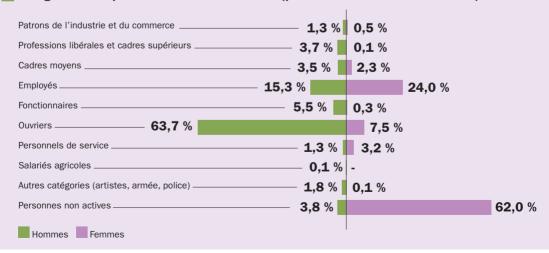
Repères sur la population des Carreaux en 1962

D'APRÈS les résultats du recensement de 1962. Ceux-ci n'offrent qu'une photographie imparfaite des premiers habitants des Carreaux, puisque seuls trois quarts des logements sont occupés à cette période.

Répartition des habitants selon leur lieu de résidence en 1954

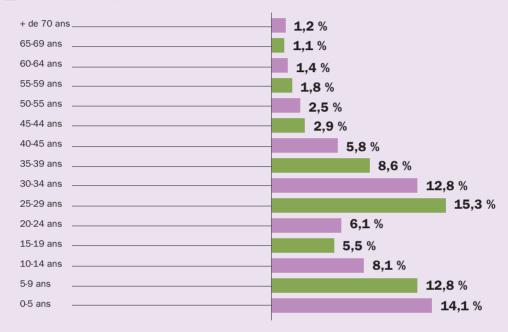


≥ Catégories socio-professionnelles des habitants (plus de 15 ans et moins de 65 ans)

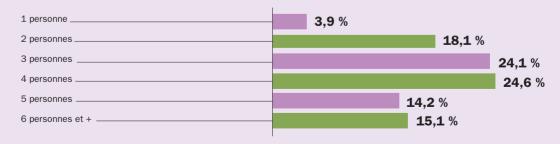




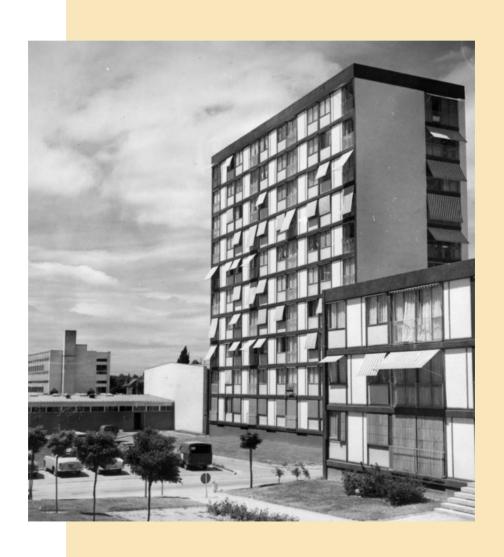
➤ Répartition par âge des habitants



Répartition des foyers suivant le nombre de personnes



Un nouveau cadre de vie





Qu'ils soient venus de loin ou qu'ils aient déménagé de quelques kilomètres, les habitants de la cité n'ont pour la plupart pas choisi leur lieu de résidence. Leur emménagement aux Carreaux obéit avant tout aux hasards de la répartition de ces contingents de logements affectés aux employeurs, aux organismes publics et aux associations humanitaires. Mais ils ont aussi pour la plupart attendu si longtemps cet appartement que sa localisation peut paraître secondaire. Ce qui leur importe avant tout, c'est d'obtenir les clefs d'un logement décent pour pouvoir y commencer une nouvelle vie.

L'émerveillement des mal logés

Les MAL LOGÉS sont enthousiastes lorsqu'ils découvrent leur nouvel appartement : c'est « Versailles », « le Pérou », « le paradis », « le bonheur », « le luxe ». Ils sont tout particulièrement séduits par le confort moderne : « Moi je suis

arrivé à Villiers-le-Bel par le modernisme. On était vachement heureux d'avoir une salle de bain ». Les WC et le chauffage sont aussi fort appréciés, ainsi que l'espace disponible, tant à l'intérieur de l'appartement qu'à partir de ses fenêtres : « Ce qui nous a le plus émerveillés, c'est cette immense clarté, l'horizon était très vaste, nous apercevions Paris, la Tour Eiffel, le Sacré Cœur ».

Le contraste est saisissant avec les logements qu'occupaient précédemment les nouveaux locataires, ces chambres de bonnes, ces minuscules meublés ou ces pavillons sans confort qui constituaient l'ordinaire pour de nombreux franciliens. « Nous habitions à Paris dans le $19^{\rm ème}$, une très petite pièce, de quatre mètres sur cinq, sans cuisine, un petit réchaud butagaz nous permettait des repas bien légers ! Aucune commodité sanitaire, pas d'eau sur le palier, il fallait descendre quelques marches pour accéder aux WC communs. La pièce s'ouvrait sur une misérable petite cour d'où la clarté n'était pas généreuse », se souvient par exemple Mme C.

C'est une nouvelle vie quotidienne qui peut se construire dans ces appartements modernes. Le travail des femmes y est plus facile, les enfants y ont plus de place pour jouer ou faire leurs devoirs, les hommes peuvent y être plus présents, des repas de famille et des rencontres entre amis peuvent s'y organiser. L'appartement peut être décoré, meublé avec un salon ou une salle à manger, accueillir des appareils électroménagers modernes, tels que le réfrigérateur ou la télévision. Le logement peut être investi de fonctions plus riches et plus diversifiées que la seule réparation des forces vitales.











Dans des appartements de type LOPOFA. Début des années 1960.













▶ Dans un appartement de type HLM B. Vers 1961.

Des malfaçons sont néanmoins déplorées, telles que des infiltrations d'eau, des chauffe-eau défaillants, des problèmes de chauffage, des éviers mal scellés, des stores fragiles ou des gonds de fenêtres grippés : « Nous étions très satisfaits, malgré la présence d'une large tâche d'humidité provenant d'une infiltration d'eau en façade. Mais cela a été immédiatement réparé, puis d'autres imperfections sont ensuite également apparues et aussi réparées. Ce genre de phénomène s'est, parait-il, produit dans plusieurs logements ».

Ces désagréments ne suffisent pas à entamer les impressions positives des anciens mal logés, tant leurs conditions de vie se sont améliorées en aménageant aux Carreaux. « Dans certains appartements, il manquait des portes, les murs n'étaient pas finis, c'était du vite fait à l'époque! Mais c'est vrai que pour nous, c'était superbe d'arriver ici en venant d'appartements sans confort ».

Les difficultés des rapatriés

LES RAPATRIÉS d'Egypte ne partagent pas cet enthousiasme. Tout d'abord, leur installation aux Carreaux est perçue à travers le prisme de la douloureuse expérience du rapatriement. « On est venus malgré nous, on n'a pas choisi de venir. Du coup on avait gardé le

souvenir d'une vie qui était tout à fait différente, le climat était différent, la mentalité était différente », explique Mme M., « alors la vie était dure, très dure ».



Photographie pour marquer l'installation de la famille dans un nouveau lieu de vie. 1958.

La Croix Rouge apporte une aide d'urgence pour trouver un hébergement, distribuer des couvertures et des lits pliants, accorder des petites aides financières. Mais il faut régler d'innombrables difficultés : « Arriver ici avec les mains vides et des gamins, c'était un gros problème ». Ce n'est pas sans émotion que cette mère de famille se souvient d'avoir couché son plus jeune enfant dans une valise, à défaut d'avoir pu le mettre dans un berceau. Certains rapatriés vivaient en Egypte dans de confortables maisons, à côté desquelles les appartements des Carreaux font pâle figure : « C'étaient vraiment des niches, c'étaient pas de vrais appartements ! On n'avait pas de douche, c'était un petit sabot, c'était... vraiment des HLM! Quand on

rouspétait, on nous disait : vous êtes mieux logés que les vrais habitants de Villiers-le-Bel. Mais il faut savoir qu'en Egypte, on avait 14 ou 15 pièces ! ». L'exiguïté des logements est particulièrement difficile à vivre : « La première fois que nous avons vu le logement, nous nous sommes regardés mon mari et moi, et nous nous sommes dits : comment allons-nous faire pour vivre là dedans ? ». Les problèmes d'humidité et de chauffage sont également fortement ressentis : « Nous sommes rentrés dans ce logement avec les murs humides, le chauffage qui laissait à désirer. Pour nous qui étions habitués à la chaleur et au soleil, c'était épouvantable ».

Certains ont quitté la cité dès que leur situation financière et professionnelle s'est améliorée, s'installant dans des pavillons achetés à Villiers-le-Bel ou en banlieue parisienne, ou bien migrant vers



Deux générations dans la cuisine d'une famille de rapatriés. Vers 1960.

Paris. Mais d'autres ont trouvé aux Carreaux des conditions de vie moins difficiles que dans les précédents lieux de transit, et s'y sont implantés de manière définitive. « Avant, on était dans une chambre, il n'y avait pas de sanitaire, pas de WC, tout se trouvait sur le palier et il fallait aller au bain public pour prendre une douche. Alors quand on est arrivé ici, moi j'étais comme une reine », explique Mme B.

Les années de chantier

LES PREMIERS
habitants arrivent aux Carreaux, alors que
les premiers
logements sont

à peine sortis de terre. « Les bâtiments n'étaient même pas secs quand on est rentré dedans. Mais c'était urgent, comme on était dans des hôtels, la Croix Rouge nous a installés », se souvient cette rapatriée d'Egypte. Le quartier n'est encore qu'un vaste chantier : « Il n'y avait pas de route, pas de trottoir, pas de lumière, il n'y

avait rien ». Il le restera pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'ensemble des travaux soit fini, de la construction des logements à celle des voiries et équipements



Rue Alexis Varagne. 1959.



Dernière tranche de travaux. Vers 1962.



en passant par la réfection des malfaçons. Des plaintes des locataires sont encore enregistrées en 1963 au sujet du caractère de perpétuel chantier de la cité.

Vivre au milieu des grues et des pelleteuses n'est pas facile. Les vêtements se salissent, les chaussures s'usent, les véhicules souffrent, sans compter les risques d'accidents. Les bottes en caoutchouc constituent un accessoire incontournable pour circuler dans les rues des Carreaux : « Quand il y avait mauvais temps, on se déchaussait, et on mettait ses bottes dans un sac. Pratiquement tout le monde se déchaussait, parce que les trottoirs n'étaient pas faits, et mettait les chaussures ou bottes salies dans un sac ou un sachet ».

L'absence d'équipements et de services constitue aussi une gêne importante. Les premiers arrivants doivent envoyer leurs enfants à l'école du quartier voisin, et la première école des Carreaux ouvre avec des effectifs surchargés. Le grand ensemble est d'abord une cité dortoir, obligeant les habitants à se tourner vers l'extérieur de la cité pour la quasi-totalité des activités de la vie quotidienne : « Au début, il n'y avait que des logements et une école. Le reste est venu bien après ».

Les commerces font tout particulièrement défaut : « Il n'y avait pas de boutique, il y avait une camionnette qui passait, qui klaxonnait, et on descendait. Elle avait de la viande, du poisson, du café, de tout. Mais il fallait faire la queue ». A l'entrée du quartier, un petit magasin appelé Familistère ouvre rapidement, mais en décembre 1960, le quartier ne compte toujours qu'un seul commerce, une pharmacie : « C'était dur parce qu'il n'y avait aucun commerce dans le quartier ». Heureusement, les magasins du quartier de la gare ne sont pas trop éloignés, et les habitants peuvent y faire leurs achats, tout comme au marché d'Arnouville-lès-Gonesse, qui se tient deux fois par semaine.

Tout à portée de main, ou presque

PROGRESSIVEMENT, les commerces se sont ouverts, les services publics se sont installés, les équipements sportifs ont été aménagés, les lieux de culte ont été créés. « Ce qui était bien, c'est que tout s'est construit en même temps, les groupes scolaires, les commerces, la petite chapelle », assure Mme C., arrivée en 1963. La cité-dortoir en chantier est devenue en quelques années un quartier bien équipé, offrant en son sein de nombreuses commodités

L'offre des centres commerciaux est jugée exceptionnelle : « Il ne manquait rien. On avait tout à portée de main ». Boulanger, boucher, charcutier, poissonnier, fruits et légumes, librairiepapeterie-journaux, tabac, coiffeur, mercerie, pharmacie, café, la liste des commerces montre en effet une grande diversité. La cité dispose aussi d'un « Superhalles », un des premiers supermarchés implantés dans le secteur. Le marché suscite une grande satisfaction: « C'était un très beau marché ». Pour les achats plus exceptionnels, le quartier voisin de la gare est bien pourvu : magasins de vêtements, meubles, électroménager, quincaillerie, maroquinerie, etc., ainsi qu'un cinéma, le Casino.

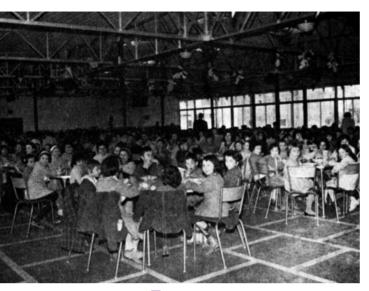


Le Superhalles, un des premiers magasins « à rayons multiples » du secteur, à l'entrée de la cité. 1961

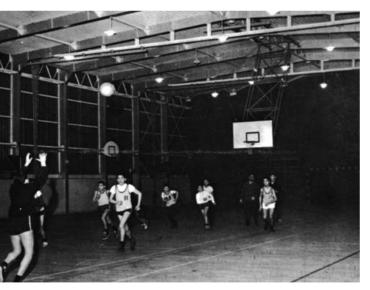


Groupe scolaire Jean Jaurès Sud. Milieu des années 1960.

Après un passage dans un rez-de-chaussée d'immeuble, rue Lamartine, la maison sociale a ouvert rue Scribe. « Le centre social a proposé diverses activités



Cantine scolaire. 1963.



≥ Gymnase. 1964.

qui ont permis de se rencontrer et de mieux se connaître. Il y avait des activités de poterie, de couture, d'économie familiale », se souvient Mme V. La maison sociale propose également une bibliothèque, des cours de français et des loisirs, tels que le ping-pong ou la photographie. L'association socio-éducative paramunicipale Le Cercle Laïque s'y installe aussi, avec ses cinq sections : patronage laïque, fêtes cérémonies et loisirs, théâtre et culture, ciné-club, spectacles et soirées dansantes.

La halte-garderie constitue un apport très apprécié : « Quand le centre social s'est construit, ça a été formidable, il y avait garderie, on emmenait les bébés, les femmes pouvaient emmener les enfants et être libre pendant deux heures ». La cantine scolaire est également un plus pour les femmes qui travaillent. Quant aux autres, elles apprécient la proximité des écoles et des espaces de jeux où elles emmènent leurs enfants.

Si la cité offre de nombreux services, les transports publics sont moins satisfaisants : « Pour aller à Paris, c'était le train à vapeur, il devait y en avoir toutes les demies heures, et le dimanche, c'était un train par heure. Petit à petit, ça s'est amélioré ». L'électrification de la ligne et l'augmentation des fréquences ne résolvent cependant qu'une partie des problèmes.

La gare est à cinq cent mètres de l'entrée du quartier, et pour ceux qui habitent au nord de la cité, la route à pied est longue. Ce n'est qu'en 1965 que la RATP met en place une navette entre la cité et la gare. La question des transports publics est d'autant plus importante que les propriétaires de voitures sont encore rares : « Il n'y avait pas beaucoup de voiture à l'époque, lorsqu'il en passait une, tout le monde regardait! ». L'augmentation rapide de leur nombre a d'ailleurs posé une nouvelle difficulté, le manque de parkings.

Surtout, les Carreaux n'offrent pas de travail. Une usine MAPA, qui fabrique des articles en caoutchouc, est implantée à proximité de la cité. Mais la plupart des habitants de la cité travaillent à l'extérieur de la commune. Nombreux sont ceux qui ont un emploi à Paris, grossissant le flot des banlieusards qui, chaque jour, prennent le train pour rejoindre la capitale. D'autres travaillent dans les communes de la banlieue nord, enfourchant leur bicyclette ou se résignant aux difficiles trajets en transports en commun de banlieue à banlieue : « Je travaillais à la plaine Saint Denis, ce qui m'obligeait à changer de train à la gare du Nord. C'était très fatiguant, surtout que je travaillais douze heures par jour ».

La proximité de la campagne

Les Carreaux apportent le plaisir de la campagne toute proche : « Tout autour, c'était des champs...il y avait beaucoup de lièvres, de lapins, et aussi des écureuils ! ». L'ambiance est d'autant plus champêtre que les

grands ensembles de la Fauconnière et du Puits-la-Marlière ne sont pas encore construits. A l'entrée de la cité, une ferme est encore en activité jusqu'en 1960, à côté de laquelle paissent des vaches. A l'ouest de la commune, c'est la butte d'Ecouen avec ses bois, tandis que du côté de Sarcelles s'étendent le lac du Haut du Roy et des terres agricoles et maraîchères encore vierges, ou presque, des 12 000 logements qui s'y construiront.

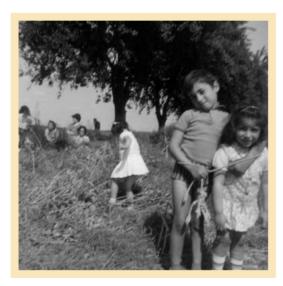
Les nouveaux habitants sont unanimes pour apprécier les joies de cette campagne si près de la grande ville de Paris : « Ah ce magnifique spectacle des champs de blé ondulant sous le vent ! ». Ce cadre de vie offre les joies toutes simples des promenades en famille dans la campagne : « Le dimanche, on partait à pied, avec la poussette et les enfants, on pique-niquait au bois d'Ecouen et on rentrait le soir ». Les enfants sont ravis de voir les animaux de la ferme ou de s'amuser dans les champs : « J'avais mes cousines, mes copines, on se mettait en maillot de bain dans le champ, tout au fond. On rigolait, on faisait les folles ».

Les habitants ne manquent pas de s'approvisionner à la ferme, jusqu'à sa fermeture : « J'allais acheter mon lait ainsi que certains légumes à la ferme





Rue de Goussainville. 1959. La rangée de pommiers, en arrière-plan, est le but de nombreuses promenades.



Dans les champs à côté de la rue de Goussainville. 1968.



Des espaces de jeux implantés au pied des immeubles à la campagne, il n'y a qu'un pas. 1964.



Vandenbulcke, où se dégageaient les odeurs de foin, de céréales et d'étables, le tout agrémenté d'un soudain et retentissant beuglement de vaches. C'était amusant ». Des habitants se plaignent néanmoins d'odeurs désagréables. Les maraudages ne sont pas exceptionnels, sans que leurs auteurs aient conscience du caractère délictueux de leur cueillette : « On allait dans les champs cueillir des poires, ramasser des maïs, c'était agréable ».

Parfois, l'un ou l'autre habitant se joint aux équipes constituées pour les travaux agricoles à partir de tous les bras disponibles, gosses du pays et ouvriers saisonniers de passage : « Audelà de la rue de Goussainville, c'étaient des champs de petits pois. Mon fils aîné allait làbas certains jours pour ramasser les petits pois, il gagnait un franc ou deux en remplissant son cageot ».



Vue de la fenêtre d'un appartement de la rue de Goussainville. Vers 1966.

Sous l'œil vigilant des gardiens

La SCIC entend que les locataires fassent un bon usage de cet habitat moderne et elle s'inquiète des mauvaises habitudes qu'auraient pu acquérir ceux qui logeaient auparavant dans des taudis. Les règles figurant sur le contrat de location dans « l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la bonne tenue de l'immeuble » sont nombreuses, interdiction de battre ses tapis après 10 heures, de laisser des bicyclettes en-dehors des locaux aménagés à cet effet, de déposer des objets dans les escaliers et les couloirs, etc. : « Il y avait des interdictions. Par exemple les véhicules ne devaient pas aller sur les allées devant les bâtiments. Les gosses ne devaient pas aller sur les pelouses. On ne devait pas étendre le linge aux fenêtres. Et si les gens ne le faisaient pas, le gardien intervenait ».

Le personnel de la SCIC veille avec rigueur à l'application de ce règlement : « Les gardiennes étaient très sympathiques, mais pas toujours commodes. Je

me rappelle bien de Mme D., c'était la première gardienne, elle était adorable, mais autant elle aimait tout le monde, autant elle était sévère. Les gamins n'avaient pas le droit d'aller dans les caves, de faire du bruit, de jeter les papiers sur le trottoir, elle ne laissait rien passer ». A cette application rigoureuse de la surveillance fait écho un sens très largement partagé de la discipline : « Le gardien sifflait. Et on obéissait ! Nous étions disciplinés ! ». Cette brève parue dans les colonnes de *L'Echo régional* témoigne de la légitimité de cette autorité : « Où est le tapis brosse ? Le 3 mai, le gardien chef de la cité des Carreaux à Villiers-le-Bel a constaté la disparition d'un tapis-brosse appartenant à la cité ».

Les gardiens ont un rôle important dans le domaine de l'entretien : « Tout ce qui était travaux était signalé à la gardienne, et le gardien-chef tenait une liste, et il y avait une société qui faisait l'entretien, ne serait-ce que pour les premiers chauffe-eau qui avaient des problèmes. L'entreprise passait régulièrement, pour les chauffe-eau, la robinetterie, tout ce qui était travaux était géré par la SCIC », rapporte M. B., en ajoutant : « La SCIC entretenait bien les logements ».

Si le gardien assure une médiation entre le propriétaire et les locataires, il est aussi un facteur de liaison entre les habitants des immeubles. A chaque bâtiment ou groupe de bâtiments est affecté un gardien ou une gardienne, dont la sévérité n'exclue pas la serviabilité : « La gardienne a gardé mes enfants quand j'ai accouché ». Ces hommes et ces femmes sont souvent des figures centrales de la vie sociale de la cité.

Une association de locataires très active

Une association des locataires des Carreaux est créée dès juillet 1959. Elle est affiliée à la Confédé-

ration Nationale des Locataires (CNL) d'obédience communiste, mais se définit comme « apolitique, et de ce fait, ouverte à toutes les personnes désirant collaborer pour la défense des locataires et le bien-être de notre cité ». Elle déploie immédiatement une importante activité. Réunions publiques, courriers à la SCIC, aux élus du secteur, et même au ministre, édition d'un journal *L'écho des Carreaux*, signatures de pétitions, manifestation, conférence de presse, la liste des actions entreprises entre 1959 et 1963 est longue.

Vous nous demandez de vous indiquer les désidérata des habitants de notre Cité. Nous croyons vous avoir toujours tenu au courant de ceux-ci. Nous savons également qu'à différentes reprises la Municipalité nous a appuyé auprès de la S.C.I.C., ce qui sera porté à la commaissance des locataires, soyez-en persuadé. Néanmoins, et indépendamment du fait que nos désirs ne sont pas toujours du seul ressort de la Municipalité, il paraît normal que sur les sommes importantes versées à cette dernière au titre des Contributions, les habitants des "CARREAUX" puissent exiger certains aménagements rapides.

Parmi les très nombreuses réclamations, il nous faut citer :

- l'extension du patronage municipal, pour les jeudis en particulier
- une garderie et l'accès au restaurant scolaire pour les maternelles (dès Septembre)
- un parc clôturé pour les jeux des enfants (les rues, parkings, pelouses étant dangeureux sinon interdits)
- une crèche municipale pour les parents contraints de travailler à deux; beaucoup l'attendent pour justement reprendre le travail. Quant aux nourrices elles ne sont qu'un paliatif onéreux et peu compatible avec une société moderne.
- l'installation de téléphones publics
- l'installation de plans lumineux et fléchage adéquat
- la réfection des routes, ainsi que de nombreux trottoirs
- la création d'un véritable dispensaire Municipal, ouvert tous les jours et surtout le Samedi
- la création d'une maison de la culture dans la Cité (avec salle de spectacle pour cinéma et théâtre, bibliothèque, salles de jeux pour les jeunes et pour les anciens)
- L'accès du gymnase à TOUS les habitants, tant pour faire du sport que pour des conférences, des assemblées ou des distractions
- l'installation de terrains de boules
- l'organisation par la Municipalité de loisirs d'un niveauxculturel plus élevé que les fêtes foraines et cirques, sans sous-estimer ceux-ci(par exemple : troupes théâtrales interprétant des oeuvres classiques ou modernes, conférences d'écrivains ou d'hommes de sciences, etc.)
- la création d'une piscine municipale, ce qui n'est pas un luxe dans une concentration humaine comme la nôtre, éloignée de tout lieu d'eau.

D'autres désidérata **àci**vent nous échapper encore et peut-être non des moindres. Sans parler d'un bureau de P. et T., d'un bureau de Sécurité Sociale, de la question des transports dans la Cité et hors la Cité (R.A.T.P. et S.N.C.F.).

Courrier de l'Association des Locataires au maire. 1962.

La composition sociologique de la cité a sans doute été un élément déterminant de ce dynamisme : « Avec le 1 %, on avait beaucoup d'ouvriers et d'employés qui étaient habitués à faire des mouvements revendicatifs. Il y avait certains habitants qui se contentaient de ce qu'ils avaient. Mais les gens qui venaient de la RATP, d'EDF, les gars comme moi des autres usines, ces gens-là avaient l'esprit revendicatif, ils discutaient, ils avaient l'habitude à leur boulot ». En tout cas, l'audience de l'association est importante : « Quand il y avait des réunions, les gens étaient presque tous là ! »

Les revendications sont d'abord celles de locataires s'installant dans des logements neufs et dans une cité en chantier : problèmes de malfaçons, carences des services de première nécessité, état des routes et trottoirs, etc. Mais rapidement, l'association réclame des aménagements plus élaborés pour la cité, auprès du bailleur comme auprès de la municipalité. Elle est aussi très active sur le front des questions financières, protestant contre les suppléments de charge et l'augmentation des loyers, qu'elle juge « scandaleusement élevés par rapport à la qualité des prestations servies ».

Le dynamisme de l'association permet de régler un certain nombre de problèmes. Il s'agit parfois de détails, mais cette action au plus près de toutes les difficultés rencontrées par les locataires rend la vie quotidienne bien plus facile. Comme l'équipe de gardiens, l'association crée une médiation entre les locataires et cette société lointaine et anonyme qu'est la SCIC.

La défense des intérêts des locataires ne constitue pas l'unique objectif de l'association. Son premier rôle est de « créer des liens amicaux entre tous les habitants de la cité des Carreaux », comme l'indiquent ses statuts. Un des membres fondateurs explique : « Il n'y avait absolument aucune association dans le quartier, il y avait juste des gens qui jouaient un peu au football, alors on a voulu créer l'association pour réunir des gens. C'était surtout pour se connaître, pour ne pas vivre en sauvage ».



L'association s'implique dans le réseau de bénévoles que constitue l'ALFA pour faciliter l'accueil des nouveaux habitants : « La SCIC nous envoyait un petit mot pour nous prévenir de l'arrivée de locataires. On avait comme rôle de leur faire voir les logements, leur dire ce qui se passait à Villiers-le-Bel, on les motivait le plus possible ». Elle va jusqu'à proposer des conseils en bricolage aux locataires : « Il y avait des gens qui n'étaient pas très bricoleurs, alors on leur demandait s'ils n'avaient pas besoin de conseils, on pouvait passer une ou deux heures pour leur expliquer ».

Des conseils de bricolage aux actions revendicatives, des discussions au coin de la rue aux réunions publiques, l'association des locataires des Carreaux tisse un réseau de liens entre ces milliers de personnes venues de multiples horizons, mais qui ont toutes en commun d'être locataires de la SCIC.

La gestion particulière de la cité

La cité constitue un territoire entièrement privé, même si elle accueille des édifices publics. Les habituelles prérogatives municipales sont donc remises en cause, tout comme le sont les traditionnelles missions d'un bailleur. L'échelle de la cité, représentant la moitié du parc de logements de la commune, accroît l'enjeu de ces questions. La situation est d'autant

plus complexe que l'association des locataires des Carreaux s'impose rapidement comme un acteur incontournable de l'administration de la cité. Les grands ensembles constituant une expérience nouvelle, chacun tâtonne.

L'association demande régulièrement à la mairie d'appuyer ses demandes, et celle-ci intervient régulièrement dans ce sens auprès de la SCIC : « A priori il s'agit là d'une affaire intéressant uniquement locataires et bailleurs, mais il ne faut pas perdre de vue que, s'agissant d'immenses ensembles, ayant un caractère social, la Municipalité, volontairement et même involontairement, est obligée d'intervenir quand un litige met en cause un nombre important de ses administrés. Par ailleurs, en ce qui concerne les rues, par exemple, la Ville en prendra la charge, un jour ou l'autre ».

La mairie est aussi sollicitée pour des demandes qui lui sont directement adressées. Car les locataires des Carreaux sont aussi des beauvillésois, et l'association ne manque pas de le rappeler : « Indépendamment du fait que nos désirs ne sont pas toujours du seul ressort de la municipalité, il parait normal que sur les



Le Maire de Villiers-le-Bel

à Monsieur LEROY Directeur Général de la S.G.I. C 56. rue de Lille

PARIS 7º

Monsieur le Directeur.

L'Association des locataires de la Cité des Carreaux m'a fait part de ses doléances concrétisées en une correspondance qu'elle vous a adressée le 2 courant (dont copie m'a été remise).

J'insiste amprès de vous pour que les faits signalés soient étudiés avec bienveillance. Il est certain que la durée des travaux dans ce groupe d'immeubles dépasse la durée moyenne de la construction d'une ampleur équivalente. La gêne supportée par les habitants devient insupportable. Moi-même ai eu l'occasion de m'en entretenir à plasieurs reprises avec vos collaborateurs.

Quant aux malfaçons dont se plaignent les locataires, les informations qui me sont parvenues de personnes de bonne foi m'inclinent à penser qu' elles sont fondées. Il paraît possible de demander aux installateurs et constructeurs d'effectuer à leurs frais les réparations nécessaires.

Je sais par expérience - je pense aux difficultés que nous avons eues avec notre gymnase et groupe scolaire * Jean-Jaurès * - qu'il n'est pas facile d'obtenir des entrepreneurs qu'ils pallient les malfaçons dont ils sont responsables.

Mais usant de votre haute autorité, je suis persuadé qu'un grand pas peut-être fait dans cette voie.

Personnellement, je me réjouis des travaux de ravalement en cours et vous remercie de votre intervention à cet égard, étant entendu que les dépenses ne seront pas supportées par la masse des locataires mais seront imputées sur

Courrier du maire à la SCIC. 1962.



sommes importantes versées à cette dernière au titre des contributions, les habitants des Carreaux puissent exiger certains aménagements rapides ». Crèche, piscine, salle de théâtre et cinéma, l'association ne manque pas d'idées pour améliorer la vie de la cité. Elle déclare dans un courrier au maire que les locataires « estiment payer de lourdes, trop lourdes contributions en compensation de quoi ils estiment ne pas être payés de retour ».

Les locataires font régulièrement les frais de cette organisation administrative. En mars 1963, le verglas s'abat par exemple sur la commune, mais les rues des Carreaux n'ont pas été traitées au sel et les habitants ont été victimes de chutes. « Qu'a fait la SCIC ? Peu de choses à notre connaissance... les locataires en ont assez d'être entièrement sous la coupe de cet organisme d'irresponsables. Qu'au plus tôt la voirie passe sous contrôle municipal, nous saurons alors à qui nous adresser », déclare *L'écho des Carreaux*. Cette ambiguïté retentit sur les charges payées par les locataires, puisque celles-ci intègrent l'entretien des voieries, l'éclairage des rues, la gestion des espaces verts publics et bien d'autres dépenses qui relèvent habituellement des taxes locales.

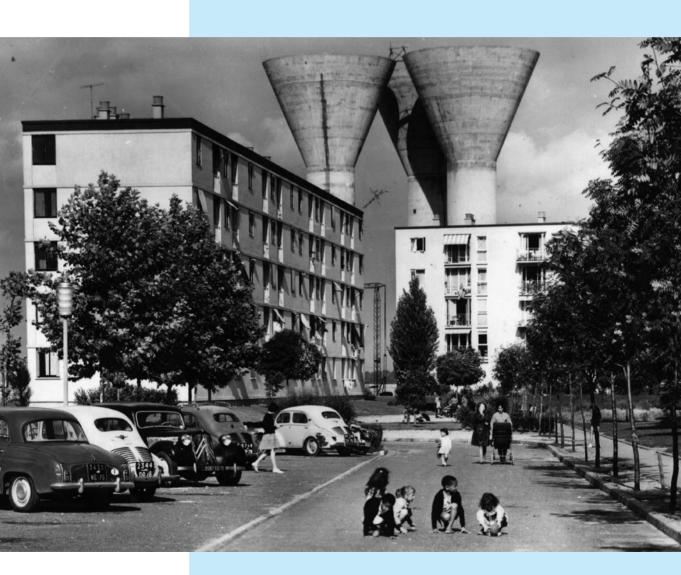
L'association s'émeut de ne pas être reconnue par la SCIC, et réclame une gestion paritaire tripartite, SCIC, municipalité et représentants des locataires. La mairie se dit favorable à de telles dispositions : « Ce système d'intéressement des locataires à la gestion supprimerait certainement toute contestation, et assainirait un climat qui tend à devenir explosif ». Quant à la SCIC, elle semble très réticente à une telle organisation, à Villiers-le-Bel comme dans d'autres communes.

La polémique enflant autour de cette société devenue premier propriétaire de France, celle-ci confie en 1964 à la Fondation Nationale des Sciences Politiques une étude sur les « problèmes délicats » et « la situation nouvelle » nés de la création « d'ensembles importants de 1000 à 10 000 unités ». L'étude concluant à la nécessité d'une « coopération active du propriétaire et des locataires », le constructeur décide d'expérimenter des conseils de résidents pour une durée de deux ans et sur une douzaine de sites tests, dont la cité des Carreaux.

La démarche est décrite dans la presse nationale comme une « première du genre » en France et comme « un premier pas » pour faire participer les habitants à la gestion de leur cité, même si elle est timide. Elle ne règle pas la question des prérogatives municipales. Seuls le ramassage des ordures ménagères et le balayage des rues ont fait l'objet d'une prise en charge par la ville dans ces premières années de vie de la cité.



Naissance d'une vie de quartier





La cité des Carreaux est vite devenu un quartier convivial : « C'était comme une ambiance de village ! ». Cette ambiance se nourrit du réseau créé par l'association de locataires, comme des structures mises en place par le bailleur et la municipalité pour rompre l'isolement de ces déracinés. Le sentiment de certains habitants de participer à une aventure collective joue aussi : « Dans ces villes nouvelles, il y avait un esprit de solidarité ». Le caractère limité des possibilités de déplacement constitue également un élément important, encourageant les habitants à vivre sur leur quartier. En fréquentant les mêmes lieux, les liens se créent plus facilement.

Cette ambiance est aussi celle d'une époque emplie d'enthousiasme. Elévation du niveau de vie, renforcement de la protection sociale, accès à la consommation des ouvriers, progrès de l'instruction et de l'hygiène, développement des loisirs, et bien sûr, amélioration des conditions de logement, marquent la fin des années 1950 et les années 1960. « C'était le temps... pas de l'insouciance, parce que la vie était dure et le moral pas toujours très clair, mais c'était la période de la confiance! », explique une rapatriée d'Egypte. Ce climat social est propice à l'élaboration d'un socle commun de valeurs, largement partagées par les habitants des Carreaux : le travail, l'éducation, la famille. C'est à leur rythme que vit l'ensemble de la cité, ou presque.

Une cité scandée par des rythmes collectifs

LA CITÉ se vide chaque matin de tous ses hommes –hormis quelques retraités- et d'une partie de ses femmes, qui rejoignent la gare pour se rendre à leur travail : « Beaucoup de gens partaient entre 6 H et 7 H du matin, pour ne rentrer qu'à 19H30 ou 20H30 ».

A cette période, les 46 ou 48 heures de travail sont courantes. Les journées de travail sont longues et de nombreuses personnes travaillent aussi le samedi : « On partait le matin, on faisait les courses en rentrant le soir, après on ne bougeait plus et on repartait le lendemain ». En revanche, les horaires décalés sont encore peu répandus, et les rues menant à la gare se gonflent matin et soir du défilé de ces nombreux habitants prenant le train aux mêmes heures pour rejoindre leur travail. Après le départ des adultes, c'est celui des enfants pour l'école, accompagnés de leurs mères lorsqu'ils sont encore petits. Les collégiens se joignent à eux, car des classes de collège ont été ouvertes au sein du groupe scolaire Jean Jaurès Nord.





Départ pour l'école. 1962



> Retour des courses. 1964.



Moment de détente. 1960



Sortie à l'espace de jeux. 1961.





Les lycéens et les étudiants ne sont pas nombreux à cette période : le mouvement de démocratisation de l'enseignement est encore timide et l'essentiel des enfants des Carreaux n'est pas encore en âge de fréquenter ces établissements. Les rues et les places s'animent de ces centaines d'enfants qui rejoignent ou quittent leur école, quatre fois par jour, sauf le jeudi et le dimanche. Les deux tiers des femmes de la cité ne travaillent pas. Elles ont quitté leur emploi au moment du mariage, de la naissance de leur premier enfant ou de l'agrandissement de la famille. Quelques-unes d'entre elles réalisent de menus travaux à domicile, tels que le repassage ou le ménage, pour s'assurer un petit revenu complémentaire. La vie de ces femmes au foyer s'organise en fonction des horaires du travail du mari et de l'école des enfants. Les



Dimanche en famille. 1960.

matinées et les après-midi sont consacrés au ménage, aux courses, aux promenades et à la surveillance des tout petits, à la préparation des repas familiaux. Les dimanches sont voués aux loisirs, qui sont volontiers pratiqués en famille. Des promenades s'organisent, dans le quartier ou dans la campagne environnante : « On n'avait pas encore beaucoup la télé, on sortait beaucoup et on se promenait. Le dimanche, il y avait toujours beaucoup de monde dehors ». Le cinéma est une sortie très appréciée : « Aller au cinéma, c'était pour nous la plus belle chose ». Les bals ont aussi du succès : « Le dimanche, on essayait de danser dans les villages, autour de Villiers-le-Bel. Il y avait toujours un bal quelque part ». Les sorties sont néanmoins limitées par les nombreux enfants en bas âge, d'autant plus difficiles à faire garder que les grands-parents vivent souvent loin de la cité.

Le lien des enfants

LA PLUPART des nouveaux habitants des Carreaux ne connaissent personne dans le quartier lors-qu'ils s'y installent. Il y a bien l'une ou l'autre personne qui retrouve un collègue : « Nous avons eu notre logement par l'action sociale aux armées, par le 1 % patronal. On s'est retrouvé avec des col-

lègues de travail de mon mari ». Il arrive aussi que des rapatriés d'Egypte ou des personnes originaires du village de Villiers-le-Bel retrouvent d'anciennes connaissances. Mais pour le plus grand nombre, il faut se créer de nouvelles relations.



Ecole Jean Jaurès Sud. 1966.

Le proche voisinage constitue un cercle au sein duquel il est possible d'établir les premiers contacts : « Dès que je suis arrivée, ma voisine qui était déjà là depuis quelques mois est arrivée avec un plateau, des bonbons, du café, pour nous souhaiter la bienvenue. Tout de suite on a sympathisé ». Ces pratiques semblent néanmoins peu répandues, et les liens se créent le plus souvent par le biais des enfants. D'ailleurs, il n'est pas rare de devoir passer par leur intermédiaire pour rencontrer ses voisins : « Ce n'est que lorsque mon fils a été admis à l'école maternelle que j'ai vraiment fait connaissance de ma voisine du rez-de-chaussée ».

Des écoles aux espaces de jeux, les lieux fréquentés par les enfants sont de grands pourvoyeurs de relations : « On se retrouvait sur les bancs, les enfants jouaient, car les enfants se connaissaient très bien, ils allaient à l'école ensemble ». Les réseaux se tissent entre toutes ces mamans qui surveillent leurs enfants ou les emmènent à l'école. La vie associative s'est aussi développée autour des écoles. C'est là que s'est constituée l'Association des locataires des Carreaux : « On s'est connus en emmenant les enfants à l'école, et on a fini par se dire qu'il fallait bien créer quelque chose pour les locataires ». La seconde association créée dans la cité, en 1960, est l'Association des amis de l'école maternelle, afin « d'aider l'école matériellement et moralement ».



> Spectacle à la fête des Ecoles. 1965.



Boum à Goussainville, à laquelle sont invités des adolescents vivant aux Carreaux. 1963.



Sortie en forêt organisée par le prêtre de la paroisse. Vers 1960.



Deux jeunes habitants des Carreaux dans le grand ensemble voisin de la Fauconnière. Vers 1964.

La garde des enfants est un autre vecteur de relations. En l'absence de crèche, les femmes qui travaillent cherchent une nourrice aux Carreaux : « Il y a beaucoup de femmes qui ont arrêté de travailler pour élever leurs enfant, et en même temps, elles gardaient les enfants de celles qui travaillaient ». Des relations souvent privilégiées se créent entre les familles ainsi mises en relation.

Les enfants qui vivent dans la même cage d'escalier se retrouvent pour jouer devant la porte de l'immeuble et circulent facilement d'appartement en appartement : « Du quatrième au rez-de-chaussée, les enfants ont grandi ensemble ». On les retrouve aussi à prospecter en petit groupe les terrains vagues, les champs et tous les recoins du quartier. Le patronage municipal Les Francas (abréviation de Francs et franches camarades) permet à plus d'une centaine d'enfants de se retrouver chaque jeudi pour des ateliers de travail manuel ou des visites de lieux culturels à Paris. L'Association des amis de la maternelle organise des manifestations récréatives pour les plus petits. goûters, bals masqués, séances de marionnettes, sorties, etc. Les clubs de football et de judo de Villiers-le-Bel accueillent les plus sportifs : « Dans les jeunes des Carreaux, vous aviez à peu près soixante jeunes qui jouaient à l'entraînement le jeudi aprèsmidi, et qui jouaient le dimanche dans tous les clubs de la région ». Le prêtre de la paroisse propose aussi des activités pour les enfants : catéchisme, parties de football, sorties en forêt, colonies de vacances, etc. Les adolescents se retrouvent pour les loisirs organisés par la maison sociale, pour des « boums » ou pour des sorties qui les emmènent à l'extérieur de la cité, dans les communes voisines ou à Paris. Cette sociabilité enfantine très active, et plus globalement, tout ce qui touche aux enfants, favorise la mise en relation des parents. Les couples avec enfants étant très nombreux aux Carreaux, les liens peuvent se tisser facilement. Le rôle des femmes, encore nombreuses à rester au foyer, est déterminant, car sans elles, les hommes auraient plus de mal à s'intégrer à la vie de la cité : « C'était plutôt ma femme qui vivait sur le quartier, vu mes horaires de travail ».

De nombreuses occasions de rencontre

Si LES ENFANTS grandissent ensemble, les adultes ont de fréquentes occasions de se rencontrer. De sympathiques échanges s'improvisent dans les commerces ou lors du passage des commerces ambulants et de la poste itinérante : « Ça discutait, ça échangeait des nouvelles, ça parlait de

l'école, des devoirs des enfants, c'était toute la vie qui se passait là, puisque c'étaient les femmes qui venaient aux camions ». Deux fois par semaine, le marché s'anime des multiples rencontres que les habitants peuvent y faire : « On se retrouvait tous sur le marché, c'était devenu le salon où on cause ».



Le marché des Carreaux, un lieu de rencontres. Début des années 1960



Réception à la maison sociale. Le maire ainsi que le curé sont présents. 1964.



≥ La fête des Ecoles, un rendez-vous important dans la vie de la cité. 1965.



Départ en pèlerinage à Chartes, organisé par le curé de la paroisse, au centre de la photo. 1965.



Devant la maison sociale, sa directrice, sa secrétaire, une conseillère en économie sociale et familiale, aux côtés d'habitants de la cité. 1963.

Le café « Le Capitole », unique café à l'intérieur de la cité, est un lieu de rendezvous pour les hommes, même s'il arrive parfois que leurs épouses les accompagnent : « Ah le Capitole, ça a été quelque chose d'extraordinaire ! Tous les hommes allaient jouer aux cartes ! ». A l'inverse, ce sont plutôt les femmes qui fréquentent le centre social : « L'ambiance était bonne. C'était très suivi ». La synagogue et la chapelle constituent aussi des pôles importants de la vie sociale du quartier : « Il y avait beaucoup de pratiquants, la chapelle était pleine le dimanche ».

La vie associative tisse également ses réseaux. Association des locataires, Association des amis de la Maternelle, Association familiale, Cercle laïque, clubs de sport, les groupements se constituent dans le quartier ou s'étoffent d'adhérents vivant aux Carreaux. Des réunions internes aux assemblées générales en passant par les activités pour les publics, la vie associative crée des échanges à un rythme soutenu et enracine les habitants dans la vie de la cité.

Les divertissements proposés au gymnase et à la cantine des Carreaux offrent la possibilité aux habitants de se retrouver dans une ambiance festive. Ce sont les bals donnés par l'une ou l'autre association pour récolter des fonds et les spectacles organisés par le Cercle laïque. Plusieurs membres du Cercle travaillant dans le milieu des arts et du spectacle, ce sont de grandes vedettes qui se don-

nent en spectacle aux Carreaux, les Compagnons de la Chanson, Dalida, Yvette Horner, sans oublier les célèbres catcheurs Chéri Bibi et l'Ange Blanc...

La fête des écoles est un grand rendez-vous, tout comme le 14 juillet, avec bal, feu d'artifice et fanfare, qui attire presque toute la cité : « Après dîner, on descendait avec mon mari, les enfants, les voisins, tous les gosses, il y en avait des gosses ! Il y avait l'orchestre, on dansait ». De la soirée festive à la démarche administrative, des achats dans les commerces à la pratique d'un sport, la vie aux Carreaux enchaîne de multiples possibilités de rencontre. Même les trajets en train sont l'occasion d'échanger : « Pour aller à Paris, il fallait prendre le train, il y en avait moins que maintenant, mais c'était sympathique, on jouait à la belote ».

Le proche voisinage

LES COUPS de main sont fréquents entre voisins d'une même cage d'escalier : « Il y avait une bonne entente, on se rendait service. Quand on ne pouvait pas être à la maison à 16H3O, on laissait le goûter à la voisine, et on se renvoyait la balle ». Et en cas



Fête dans un appartement, tout «l'escalier» est invité. 1961

d'urgence, la solidarité s'impose : « Quand j'ai accouché, je ne savais pas comment aller à la maternité. On m'a dit par hasard qu'un voisin allait travailler à sept heures du matin, mon mari a filé chez lui pour qu'il m'emmène à la clinique ».

Une certaine distance est cependant maintenue : « Nous n'avions que des contacts de civilité, mais pas de copinage ». Pour de nombreuses personnes, les relations entre voisins ne doivent pas franchir certaines limites : « On se saluait entre voisins et c'était tout. Nous n'éprouvions pas le besoin de nous réunir chez l'un ou chez l'autre ». Cette réserve est considérée comme garante de bonnes relations de voisinage, mais aussi de l'intimité familiale.

Ce subtil équilibre entre distance et proximité varie selon les immeubles : « Dans notre escalier, on s'entendait tous très bien, on était une grande famille. A l'époque existait une grande familiarité, convivialité entre voisins ». Des rendez-vous peuvent s'organiser au coin d'une rue : « Le dimanche soir, on était cinq ou six locataires, on prenait l'apéritif dehors, on se retrouvait tous ensemble dehors ».

Toute une cage d'escalier peut se retrouver pour un moment festif : « Quand l'un avait envie de se marrer, de se faire une fête, il invitait ses voisins, comme ça il avait la paix. Si je faisais du bruit, c'était tout l'escalier qui était invité ». Parfois, des relations privilégiées se nouent entre deux familles voisines : « Avec ceux du premier, on a tout de suite sympathisé, c'étaient des Bretons très gentils. Par la suite, ils nous ont invités ». La personnalité des uns et des autres est évidemment déterminante de la tonalité de ces relations.

Au-delà de ces nuances, les relations de voisinage s'établissent sur la base de la



confiance. Les cages d'escaliers et les rues suscitent un sentiment de sécurité unanimement partagé : « A cette époque, les trajets de nuit se faisaient sans aucune appréhension ». Les portes ne sont pas fermées à clef, et les mères de famille n'hésitent pas à laisser leurs poussettes à l'extérieur des commerces pendant leurs achats. L'intégrité des biens et des personnes n'est vraiment pas une préoccupation des habitants des Carreaux.

Repas qui réunit deux familles voisines. 1968.

Les liens de la communauté égyptienne

LES FAMILLES venues d'Egypte font plus facilement connaissance. Même si elles composent un groupe hétérogène du point de vue de la société égyptienne, elles sont unies par leur expérience commune de l'arrachement au pays natal, des difficultés à reconstituer la vie d'autrefois, du sentiment d'exil. Les

liens communautaires permettent de mieux traverser ces épreuves.

Rapidement, les familles se sont organisées pour louer le cinéma pour les fêtes juives et entreprendre la construction d'une synagogue : « On s'est cotisés, on a ramassé de l'argent chez tous les Egyptiens. Parce que le cinéma, ce n'était pas correct pour mettre nos tables de la Loi, faire nos prières. Un organisme juif nous a beaucoup aidés financièrement, la WIZO, mais on a aussi beaucoup ramassé d'argent. Et on a fait nous même le rideau ». Une des fonctions de cette association

internationale est d'accompagner les immigrants juifs dans leur intégration.

La synagogue construite rue de Goussainville n'est pas qu'un lieu de culte : « C'était un centre communautaire, il y avait juste un petit carré pour faire la prière. C'était pour que les jeunes se réunissent, et pour que les familles puissent se retrouver ». Ils sont nombreux à apprécier cette possibilité de rencontres : « La synagogue, pour nous qui n'avions pas de moyens de nous déplacer, c'était l'occasion de voir du monde ».

D'autres initiatives voient le jour, comme la création d'un club de basket, nommé Maccabi : « Comme à Alexandrie et au Caire, il y avait des clubs de basket qui s'appelaient Maccabi, alors arrivés ici, ils ont donné ce même nom au club ». Une section des Eclaireurs Israélites de France, mouvement de scoutisme juif, est aussi mise sur pied : « On avait formé un groupe, c'était les éclaireurs israélites de France, et j'étais cheftaine. Toutes les filles de mon âge étaient dans ce groupe des éclaireurs, et après on a formé les petits louveteaux. Et toutes les réunions se faisaient au centre communautaire ».

Le marché des Carreaux s'est coloré de la présence de cette population du sud : « Les commerçants étaient étonnés de nous voir, parce que nous ne mangions pas les mêmes choses, on leur réclamait des fruits et des légumes qu'ils n'avaient pas, et qu'ils ont appris à apporter, parce qu'il y avait une demande ». Si la vente de piments, épices, olives et autres produits orientaux n'a guère heurté, la manière de faire ses courses a eu plus de mal à être acceptée : « Il y avait des gens arrivés d'Egypte qui touchaient, choisissaient les fruits et les légumes qui leur convenaient. Les commerçants râlaient, car ils avaient l'habitude de servir les clients »



➤ Le groupe des Eclaireurs Israëlites de France des Carreaux. Vers 1962



Soirée déguisée à la synagogue, pour la fête de Pourim. 1964.



Stand du marché des Carreaux tenu par des rapatriés d'Egypte vivant dans la cité, et très apprécié par ceux qui sont originaires des pays du Sud. Début des années 1960.

C'est surtout à l'intérieur des logements que les familles tentent de retrouver et vivre leurs traditions : « Quand nous sommes arrivés en France, mon père nous a dit : maintenant on est français, on parle français, on va vivre ici, on va respecter le pays qui nous accueille. Les rites et tout ce qui nous concerne nous, on le fait chez nous à la maison. Mais au dehors, on est français ». Cette coupure entre l'intérieur et l'extérieur se nourrit de la

volonté de s'intégrer, mais aussi de calmer certaines réticences.

« Il y avait aussi un peu de méfiance : ces gens, d'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? Les gens étaient un peu réticents au début, mais à la longue, on a fini par se connaître », rapporte Mme M. C'est à la fois la culture juive et la culture méditerranéenne qu'apportent les rapatriés d'Egypte aux Carreaux et il a fallu un peu de temps pour les découvrir. Des différences sociales sont également perçues : « Les Egyptiens étaient des gens d'une autre classe, ils étaient déjà beaucoup plus éduqués que nous. Nous, c'était vraiment le petit peuple ». Mais comme dans l'ensemble de la cité, les enfants créent des liens : « J'ai connu des Egyptiens par mes enfants, les enfants allaient à l'école ensemble ».

Le foyer Citroën, en marge du quartier

LES RÉSIDENTS du foyer Citroën ne disposent pas de ce facilitateur de relations. Pis, ils ne vivent pas en famille, mais en « célibataire ». Cette concentration de plusieurs centaines d'hommes seuls a effarouché : « Ça nous était interdit d'aller de ce côté, près de Citroën, c'était le coupe-gorge

pour nous les jeunes filles de huit à dix ans, il ne fallait pas qu'on s'approche de ce côté ». Le foyer étant implanté à l'extrémité de la cité, il est assez facile de l'éviter.

Il est aussi perçu comme accueillant exclusivement des étrangers, même si des provinciaux y vivent : « On n'avait rien à voir avec eux, c'étaient tous des étrangers ». Les difficultés linguistiques, mais aussi certains préjugés créent un fossé. Les habitants de la cité reprochent aussi aux occupants du foyer des conduites tapageuses : « Nous n'avions aucun contact, les habitants des proches immeubles se plaignaient du bruit et des rixes de ces gens là ».

Puisque les résidents du foyer travaillent selon le principe des 3 X 8, ils ne vivent pas selon les mêmes horaires que le reste de la cité : « J'entendais les autobus qui venaient chercher les ouvriers le matin, ça m'a souvent réveillé ». Ils ne partagent même pas ce dénominateur commun de la cité qu'est le statut de locataire de la SCIC. Seule la fréquentation des commerces crée une fragile passerelle : « Ils étaient un peu à l'écart, mais ils n'étaient pas désagréables, on les voyait chez les commerçants ». Tout, ou presque, place le foyer en marge des Carreaux.

Interviewé par le journal *Le Val d'Oise* en 1965, le responsable de la résidence explique que la question des relations avec la cité fait partie de la démarche d'accueil de chaque nouvel arrivant : « Je l'aide aussi à se situer par rapport à la population au sein de laquelle il est appelé à vivre. Son attention est attirée sur le caractère familial des habitations qui nous entourent, sur ce que doit être son comportement à l'égard des personnes qu'il côtoie et particulièrement des femmes et des enfants ».

Si le responsable du foyer déplore « les défaillances morales de certains en raison de l'éloignement », il plaide aussi pour un regard plus compréhensif : « Ces travailleurs sont en France parce que notre industrie en a un besoin impérieux. Ils ne font pas un métier de paresseux ; ce ne sont pas des parasites : ils ont droit à la considération de la société ». Il souligne les difficultés de ces hommes « détachés de leur famille, éloignés de leur pays, livrés à eux-mêmes dans une ambiance nouvelle ».

A défaut de parvenir à combler le fossé entre le foyer et le reste de la cité, l'équipe tente de créer une vie collective au sein de la résidence. Celle-ci dispose d'une cantine, d'une cuisine collective, d'une coopérative alimentaire, d'une bibliothèque, d'une salle de réunion avec télévision et d'une salle de lecture, qui fait la fierté du responsable du centre : « Nous avons apporté un soin particulier à son aménagement. Les tentures aux couleurs chaudes, la lumière ambiante, la fausse cheminée et le feu de bois artificiel créent une ambiance très agréable qui fait oublier le béton de l'extérieur ».

Les résidents du foyer Citroën vivent dans le grand ensemble et ils ont même compté parmi ses tout premiers habitants. Mais ils n'ont pas trouvé leur place aux Carreaux, partageant le sort de la plupart des ouvriers étrangers travaillant sur le territoire français, contraints de vivre en foyer ou dans des conditions encore plus difficiles jusqu'à ce que le regroupement familial leur offre la possibilité d'accéder à un logement dans une cité.

Le bouleversement d'une commune





« SI LE CADRE de vie des grands ensembles est nouveau, la population qui l'habite ne se trouve pas affrontée à des problèmes nouveaux pour elle, ni très originaux... ce sont les communes d'implantation d'accueil qui voient les bouleversements les plus importants », peut-on lire dans la conclusion d'une enquête sur les grands ensembles réalisée en 1965 par un institut démographique. Villiers-le-Bel n'échappe pas à la règle et connaît une profonde mutation avec la création des Carreaux, qui n'est pas sans rappeler celle vécue lors de la première étape de son urbanisation.

Le précédent des lotissements

Au début du XX^e siècle, la commune se limitait au bourg ancien. Seules quelques maisons avaient été bâties près de cette gare implantée à trois kilomètres du clocher de l'église afin de desservir aussi les deux commu-

nes voisines d'Arnouville-lès-Gonesse et de Gonesse. Villiers-le-Bel est alors une agglomération rurale et un lieu de villégiature pour les bourgeois, qui y ont construit de grandes propriétés. Bien qu'elle soit à 18 kilomètres seulement de Paris, elle n'a pas connu l'expansion enregistrée par de nombreuses localités de banlieue avec l'arrivée du chemin de fer au 19ème siècle.

Avec l'emballement de l'urbanisation que connaît la région parisienne au début du $20^{\grave{\text{e}}\text{me}}$ siècle, Villiers-le-Bel est touché par la vague de constructions pavillonnaires. De nombreux lotissements sont créés près de la gare, les Charmettes, les Charmettes-Extension, Pierre-Dupont et annexe, Eblé, le Clair de Lune, le Cottage Parisien, la Chevée, le Champ-Bacon, la cité le Nord, la Morte-Vieille, les Villas des Charmettes, Férodo et Griset. Toutes les parcelles ne sont pas encore bâties à la veille de la seconde guerre mondiale, mais des centaines de maisons ont été construites. Si certains pavillons sont cossus, nombre d'entre eux ne sont que des baraques construites par des personnes au revenu modeste, sur de petits terrains lotis à l'initiative d'une poignée d'individus. Les lotissements Clair de Lune et Cottage parisien ont par exemple été créés par un groupe de personnes constitué autour du café du Clair de Lune, un estaminet de la place d'Italie à Paris. Viabilité défectueuse, difficulté à s'approvisionner en eau, problèmes de scolarisation des enfants, la vie au quotidien est difficile pour ces nouveaux propriétaires qu'on a appelés « les mal lotis ».

Cette vague de constructions introduit une nouvelle population à Villiers-le-Bel, essentiellement des ouvriers et des employés qui travaillent à l'extérieur de la





Problème de viabilité au lotissement des Charmettes-extension. Années 1920.



> Lotissement du Clair de Lune. Années 1920.

commune. L'implantation de ces banlieusards est massive : les habitants du quartier gare sont au nombre de 159 en 1911, 1205 en 1926, et 2106 en 1931. En 1935, la population de ce nouveau quartier équilibre numériquement celle du bourg, et lors des élections municipales de cette même année. 12 sur les 23 conseillers élus en sont issus. La ville de Villiers-le-Bel est désormais scindée en deux pôles, le « quartier centre » et le « quartier gare », le « haut » et le « bas », le Vieux Pays et les Charmettes, selon les terminologies utilisées par les uns ou les autres.

« Il y a toujours eu une coupure, déjà avec les Charmettes, il y avait une rivalité entre le Vieux Pays et les Charmettes », rapporte une habitante, « mon père est arrivé aux Charmettes en 1926, et il a été très difficile de s'introduire dans les familles de Villiers-

le-Bel, parce que c'étaient tous des gens propriétaires de biens, il a fallu beaucoup de diplomatie à mon père pour leur faire comprendre que s'ils lui prêtaient un petit bout de champ. ils auraient un lover ».

Pendant que le quartier de la gare se développait, le Vieux Pays a connu peu de changements. Au lendemain de la seconde guerre, il présente toujours le visage du bourg francilien d'autrefois, avec ses exploitations agricoles, ses commerces, ses petites entreprises artisanales, ses propriétés bourgeoises. Ceux qui y vivent ne « descendent » dans le quartier de la gare que pour prendre le train ou faire des courses.

Le choc de la construction des Carreaux

QUARANTE ANS après ce flot de constructions pavillonnaires, c'est la vague d'implantation des grands ensembles qui bouleverse la commune. La création des Carreaux suscite une explosion démographique fulgurante, puisque les 5033 habitants que compte la cité en 1962 représentent 40 % de la population beauvillésoise (12 846 habitants), et l'équivalent de celle de 1954 (4852 habitants).



L'avenue Pierre Sémard, ou «avenue de la gare», de plus en plus animée. Années 1960.

Cette arrivée massive de nouveaux habitants transforme la composition sociologique de la commune. La part des salariés augmente dans la population, celle des plus modestes d'entre eux aussi, avec une présence plus affirmée de manœuvres et d'ouvriers spécialisés. Le pourcentage de personnes travaillant à l'extérieur de la commune s'accroît, tout comme celui de la population étrangère. La pyramide des âges se recompose, avec l'afflux de cette population bien plus jeune que dans le reste de la commune. La part des locataires augmente fortement, passant d'un tiers à deux tiers entre 1954 et 1962.

L'équilibre entre les deux pôles de l'agglomération est rompu, aux dépens du Vieux Pays. Les Carreaux bénéficient d'équipements qui n'existent pas dans l'ancien bourg : cantine scolaire, halte-garderie, terrain de basket, etc. Le gymnase de la cité accueille les plus grosses manifestations de la commune, dont la fête des éco-



Football-club de Villiers-le-Bel. 1967.



La création des Carreaux profite au commerce local. Publicité dans l'Echo des Carreaux, le journal de l'Association des Locataires. 1963.

les publiques. L'ouverture d'une mairie annexe et la création d'une chapelle renforcent symboliquement le poids du quartier. Aux élections municipales de 1959, soit un an après l'arrivée des premiers habitants aux Carreaux, trois d'entre eux sont élus conseiller municipal.

Les associations implantées à l'échelle communale voient leur centre de gravité se déplacer : « Les clubs de judo et de foot étaient pour toute la ville, mais vous aviez une ossature qui était très grande de la part des Carreaux. A la cité des Carreaux on était venu avec des familles, avec des jeunes, et cette envolée de jeunes a poussé le club, Villiers-le-Bel est arrivé en finale de coupe d'Europe ». Le Cercle Laïque connaît une évolution similaire : créé en 1959 au Vieux Pays, il connaît une progression spectaculaire en 1960 grâce à l'adhésion de nombreux habitants des Carreaux et finit par s'installer à la maison sociale des Carreaux.

Le budget communal explose. Il double quasiment tous les ans, et en 1963, il atteint un montant treize fois supérieur à celui de 1959. Le nombre d'employés municipaux passe de 35 à 135 pendant la même période. Le service des écoles connaît un accroissement tout particulier, avec l'ouverture de 60 classes aux Carreaux, dans une commune qui n'en comptait que 22.

Le commerce local connaît un regain de dynamisme. « Tous les commerçants en ont bénéficié, mon magasin était très fréquenté par les gens des Carreaux », explique l'un d'entre eux, « en 1960, il y a eu une foire exposition sur le stade, j'ai exposé du matériel électroménager, il y a eu tellement de commandes que j'ai ouvert ma boutique à Villiers-le-Bel ». Une asso-

ciation des Commerçants et des Artisans est créée, témoignant de la vitalité des activités locales, et tout particulièrement dans le quartier gare, dont la fonction commerciale est confortée.

La physionomie de la commune est bouleversée. Les dimensions des immeubles des Carreaux, l'usage du béton, la taille des espaces verts, la densité de population sont autant d'éléments en rupture avec le tissu préexistant. Se faisant l'écho de l'avis d'un habitant du Vieux Pays, un texte paru dans la presse locale parle de « constructions inharmonieuses et disgracieuses », qui viennent de leur « masse inesthétique enlaidir un paysage qui est tout de même encore agréable à voir puisque resté champêtre ». Ce n'est plus le clocher de l'église qui domine dans le ciel de Villiers-le-Bel, mais les tours des Carreaux...



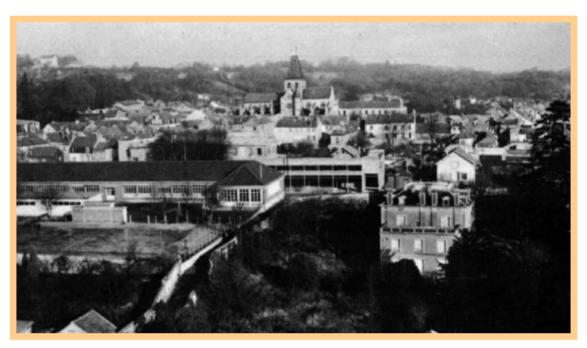
La section "Théâtre et Culture" du Cercle Laïque a écrit, monté et interprété la pièce Les Bonaventures, à Villiers-le-Bel et dans les environs.

Le quant-à-soi du Vieux Pays

LES PREMIERS locataires des Carreaux ne se sont pas sentis les bienvenus auprès des habitants du Vieux Pays : « C'était quand même un peu fermé, les gens du village étaient entre eux, ils étaient là, et nous autres sommes venus. On était

un peu des intrus ». Bien que minoritaires dans la population des Carreaux, les personnes venues de l'étranger sont particulièrement remarquées : « La population a mal accueilli la nouvelle. Ils ont été effrayés quand le chantier a été mis en route. Ils avaient peur des émigrés, ils les appelaient les plâtriers d'Egypte. Le foyer Citroën a été construit en même temps, il y avait beaucoup d'étrangers ».

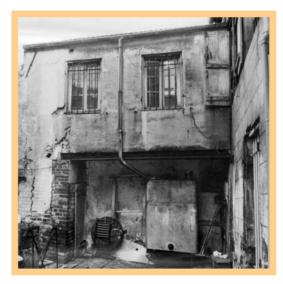
Le Vieux Pays montre d'autant plus de réticences que seul un petit nombre de ses ressortissants a pu accéder aux nouveaux logements des Carreaux. « Beaucoup de gens attendaient des logements. Il semble que dans un premier temps, la priorité était pour les gens venus d'Egypte. Alors ça râlait! Ayant besoin de logements, les gens râlaient qu'on loge des gens de l'extérieur », se souvient une résidente de l'ancien bourg, en ajoutant cependant : « Peut-être que ceux qui ont dit ça ne



> Vue d'ensemble du Vieux Pays. Vers 1965



La rue de la République, qui mène de l'église à la mairie. Années 1950.



Immeuble insalubre au Vieux Pays. Années 1960.

seraient jamais venus aux Carreaux, parce qu'ils n'auraient pas accepté de se décentraliser du village ».

Les appartements des Carreaux leur semblent « au bout du monde », mais aussi indignes. « On vivait dans un petit pavillon, on n'avait pas l'eau, les toilettes étaient à l'extérieur, il n'v avait qu'un poêle. Mais mon père disait : on n'ira pas vivre dans ces cabanes à lapins », se souvient un résident du Vieux Pays. Les gens du bourg utilisent cette dénomination peu flatteuse. comme celle de « cage à poule », pour mettre en exergue la supposée promiscuité de gens « entassés » ou « empilés » les uns sur les autres. Pourtant, nombre d'entre eux vivent dans des logements vétustes, voire insalubres. Certains d'entre eux ont finalement franchi le pas, et se sont installés aux Carreaux.

Le quartier de la Gare reste isolé de celui du Centre, malgré les efforts de la Municipalité

de la Municipalité
Un petit fait significatif de l'esprit dans lequel les habitants du
centre de Villiers-le-Bel considèrent
les quartiers en expansion du côté
de la gare nous a été signalé. Un
ancien commerçant, ayant récemment cédé son fonds de commerce,
se trouvait pratiquement sans logement. Grâce à une vacance à in
cité d'urgence, il put être relogé,
à titre provisoire, dans l'attente
d'une possibilité de logement dans
les immeubles du quartier se la
Gare.

Peu de tempo après cette installation, ce logement plus seyant, plus granda ussat, étant libre, on l'avisa qu'il pourrait entrer quelques jours plus tard dans les nouveaux locaux. — Oh! non, dit-il, j'ai réfiéchi... Je prédère rester là. Là-bas, je ser rais comme au bout du monde...

rais comme au bout du monde...
Cet aspect humain, et cet état
d'esprit assez répandu dans Villiersle-Bel montre que, malgré les efforts de la municipalité, il reste
encore beaucoup à faire pour que
les « nouveaux » soient adoptés par
les « anciens », qui songent encore
au temps du tramway qui reliait
la gare à l'agglomération à travers
les champs...

L'Echo Régional, 1958.

Un autre grief des gens du Vieux Pays

porte sur l'augmentation des charges locales : « Ils ont réclamé beaucoup de choses, et les habitants du village se sont dits : il va falloir payer, ça va nous coûter cher ». Pas forcément au courant de l'organisation administrative de la cité des Carreaux, ils pensent en supporter les charges financières. Ils contestent l'utilité des services qui y sont implantés : « Les habitants du village ne comprenaient pas bien la différence de vie, les enfants que l'on donne à garder, les activités telles que le sport ». La pilule leur semble d'autant plus amère qu'ils ne profitent pas. ou très peu, de ces nouveaux équipements : « Les Carreaux, c'était leur territoire, ils restaient entre eux. Ils voulaient tout là bas, mairie, services administratifs ». Si les habitants du Vieux Pays et les résidents des Carreaux vivent dans deux quartiers séparés, ils partagent l'usage des transports en commun, devenus insuffisants avec la croissance de la commune. Les frictions sont nombreuses sur l'autobus qui relie le bourg à la gare : « Quand on prenait l'autobus à la gare de Villiers-le-Bel, il était quelque fois très difficile de monter, car les gens des Carreaux remplissaient l'autobus aux trois-guarts, et nous on restait sur le trottoir. Autant dire que ca a créé des conflits! ». Le trajet du bourg à la gare suscitant des situations rigoureusement inverses, c'est de part et d'autre que se font entendre les plaintes.

« Cela faisait deux clans, Villiers-le-Bel d'en haut et d'en bas », résume une habitante. Certains résidents des Carreaux n'ont pas manqué de se froisser devant tant

de réticences : « Les gens des Carreaux ne venaient pas au village, ils considéraient les gens du village bien assis, bien installés, bien bourgeois, dédaigneux ! ». Mais c'est plutôt l'indifférence qui domine : « Les gens de la cité, c'est tout juste s'ils savaient qu'il y avait un village ! On ne s'y intéressait pas ». Pourquoi l'auraient-il fait ? Ils n'ont tout simplement aucune raison d'aller dans le Villiers « d'en haut », et la plupart organisent leur vie dans le Villiers « d'en bas » ou dans les communes de Gonesse et d'Arnouville-lès-Gonesse, géographiquement plus proches.

Mariage de raison avec les lotissements pavillonnaires

« LES RAPPORTS avec les habitants du village étaient tout en méfiance, par contre le mariage avec les gens du Clair de lune s'est fait plus rapidement », remarque un résident des Carreaux. A la différence du Vieux Pays, que deux kilomètres de champs sépare de la cité, le Clair de Lune jouxte directement le

grand ensemble, tout comme Le Cottage Parisien, la Cité du Nord et la Chevée, puisque les Carreaux ont été implantés dans les interstices laissés par ces lotissements de pavillons. Cette proximité permet de trouver de « bons côtés » à la création des Carreaux.

L'ouverture du chantier a été plutôt mal accueillie. L'un des habitants du Cottage Parisien raconte : « J'ai acheté en 1956, et je vous dis franchement, si j'avais su que cette cité allait se construire, j'aurais été planter mon décor ailleurs ». La déception de ces propriétaires est d'autant plus vive qu'ils ont pour la plupart choisi Villiers-le-Bel pour son ambiance champêtre : « On voulait s'éloigner de la bruyante agglomération parisienne, dans l'espoir de trouver le calme, la tranquillité dont nous aspirions mon épouse et moi. Alors voir disparaître tout le paysage campagnard si calme, si beau, si reposant ! ». Quelques années plus tard, c'est la Fauconnière qui se construit, à l'est du Cottage Parisien de sorte que ce lotissement s'est trouvé cerné de grands ensembles : « Adieu donc charmants paysages, chants d'alouettes, présences de petits lapins et bonjour les murs de béton !». Ces lotissements ont cependant été construits sans les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne. La construction des Carreaux permet alors de remédier à ces carences. « Il serait malhonnête de ne pas reconnaître que notre lotissement a bénéficié d'appréciables avantages, ne serait-ce tout d'abord que l'installation du réseau de tout à l'égout, puis les mises en conformité des réseaux de l'électricité et de l'eau. Et nos enfants ont eu l'avantage de pouvoir fréquenter les installations scolaires des Carreaux, alors qu'avant ils devaient se rendre au groupe scolaire des Charmettes beaucoup plus éloigné de leur domicile ». Commerces, marché, terrains de sports et autres équipements des Carreaux deviennent aussi ceux des lotissements voisins.

Ce dénominateur commun crée des liens entre les habitants des lotissements et du grand ensemble. Les enfants fréquentent les mêmes écoles et jouent le même rôle de mise en relation qu'à l'intérieur de la cité. Cette proximité permet aux habitants des lotissements de porter un autre regard sur les nouveaux beauvillésois : « C'est au printemps 58 que nous avons vu arriver les premiers habitants des Carreaux, il s'agissait de modestes personnes venues de Paris ou de sa périphérie, des gens bien de chez nous, faciles à vivre, comme on disait en ce temps là. Le plus mauvais souvenir que je conserve de ce moment s'adresse aux occupants de la résidence Citroën ». Les logiques de coupure entre les anciens et les nouveaux quartiers sont donc diverses, selon la manière dont l'ouverture d'un quartier transforme le tissu urbain. Mais elles sont incontournables, et les habitants des Carreaux eux-mêmes y contribuent en développant un esprit de l'entre-soi. « On formait une communauté qui ne connaissait pas les autres quartiers », explique une locataire des Carreaux. Les habitants de la cité vont rapidement se trouver dans la position « d'anciens ». avec la construction d'un grand ensemble sur le territoire de Gonesse, juste à côté des immeubles des Carreaux. A leur tour, ils éprouvent des réticences :



Cabanon au Cottage Parisien, 1956. Ces cabanes de l'armée américaine ont été achetées après la première guerre mondiale et ont fait office de logement dans certains lotissements.



La voirie du Cottage Parisien n'était pas reliée à Villiers-le-Bel.
Ce sera chose faite avec la création de la rue Jean Racine, plaçant
les nouveaux immeubles en face des pavillons. Préfiguration de
cette rue, en 1956.



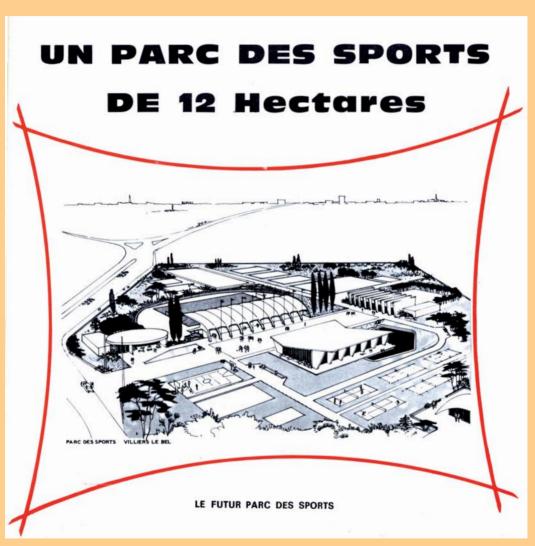
Le Cottage Parisien, désormais cerné d'immeubles. Vers 1963.

« Je dois avouer que ce n'est pas d'un très bon œil que j'ai vu s'amorcer la construction de la Fauconnière, nous allions être privés de cet horizon magnifique ». Un peu plus tard, ce sera à l'ouest des Carreaux, à proximité du Vieux Pays, que sera implanté le grand ensemble à l'origine d'un nouveau choc urbain : « Cela fait un drôle de chamboulement, quand dans les champs où on jouait pendant des années, d'un seul coup on voit construire des bâtiments qui semblent sortir de terre partout, si rapidement ! A partir de là, il y a eu une autre communauté au Puits-la-Marlière ».

L'heure des grands projets

SI LES CARREAUX s'affichent alors comme le quartier le plus dynamique de Villiers-le-Bel, ils jouent aussi le rôle de moteur pour l'ensemble de la commune. Les projets d'équipements fusent dans les débats municipaux, tout comme sont étudiés de

nouveaux programmes de construction d'immeubles d'habitation. La ville entend apporter des services publics adaptés à cette population subitement grossie par la construction du premier grand ensemble et étaler ces nouvelles charges sur une population plus importante, en accueillant d'autres programmes d'habitation. Non seulement la commune veut gagner de nouveaux habitants et leur assurer une



➤ Le projet d'installations sportives « dignes d'une grande Cité moderne » : stade, salle des sports, terrains pour les sports collectifs, piscine, tennis-club...



vie quotidienne agréable, mais elle veut aussi se transformer en une véritable ville, offrant toutes les fonctions urbaines modernes. « Dans une ville qui se voudra nouvelle, il faudrait prévoir des distractions », peut-on par exemple lire dans un bulletin municipal de 1963, évoquant les « aménagements sociaux et économiques que la vie moderne autorise à exiger ». La vague de constructions et de financements suscitée par le problème national du logement est une formidable opportunité pour construire un nouveau Villiers-le-Bel.

En 1956, soit au moment où démarre le chantier des Carreaux, la municipalité donne un accord de principe à deux sociétés HLM, La Propriété familiale de l'Ilede-France et Terre et Familles, chacune pour des programmes de 1000 logements. L'affaire semble gagnée, puisque le Ministère a déjà donné son accord officieux. Les élus mesurent l'importance de ces projets pour la commune : avec ces deux programmes et celui des Carreaux, « Villiers-le-Bel va connaître un essor nouveau, qui doit porter sa population à 20 000 habitants dans les cinq ans à venir. Ceci doit être médité. Il convient de préparer parallèlement aux programmes de logements précités le cadre administratif devant répondre aux nécessités de cette future ville ».

La création d'un vaste centre administratif est décidée, pour accueillir tous les bâtiments nécessaires aux administrations : hôtel de ville, caserne des pompiers, hôtel des postes, perception, centre médico-social, sécurité sociale, etc. Ce « cœur de ville » doit restaurer l'unité du tissu beauvillésois, et les élus prévoient de l'implanter entre le quartier centre et le quartier gare.

Une année plus tard, en 1957, c'est une zone industrielle d'une surface de 15 à 25 hectares qui est à l'étude, afin de « créer les activités industrielles qui absorberont la main d'œuvre locale sans l'obliger à de longs et parfois difficiles déplacements», de « détruire le caractère de ville-dortoir de Villiers-le-Bel » et de « valoriser le développement économique de la ville ». « Ce projet de zone industrielle s'incorpore parfaitement au programme d'expansion suivi par la municipalité dont l'action tend à créer une ville vivante dans le cadre du plan d'urbanisme de la région parisienne », peut-on lire dans les délibérations municipales.

La nouvelle municipalité élue en 1959 ne remet pas en cause ces grands projets, et même leur donne plus d'ambition. Les prévisions débattues par les élus atteignent 25 000 habitants en 1963, 40 000 habitants en 1964. Cette même année, la municipalité approuve la création d'un parc des sports de 12 hectares, un projet qu'elle décrit comme « grandiose mais non utopique ». Pour la zone industrielle, un chiffre de 70 hectares et de 14 000 emplois est désormais à l'étude. Quant au projet de centre administratif, il se transforme en projet de centre administratif et culturel, en incluant une maison de la culture.

Le Vieux Pays n'est pas oublié. La municipalité se félicite en 1956 que la société pressentie pour un nouveau programme de logements prenne l'engagement de réaliser le collecteur d'eau usée permettant l'assainissement de Villiers-le-Bel Centre. En 1960, elle s'associe à la société HLM Coopération et Famille pour cinq

programmes totalisant 700 logements destinés à reloger les habitants résidant dans les immeubles vétustes. En 1961, les élus décident la rénovation des « îlots urbains défectueux du vieux Villiers ». C'est toute la commune qui est entraînée par cet élan pour la modernisation de Villiers-le-Bel.

La difficile maîtrise de l'expansion urbaine

FINALEMENT, c'est la SCIC qui mettra en œuvre la construction du second grand ensemble de la commune, aux lieux dits du Puits et de la Marlière. Les autres sociétés ont-elles abandonné leur projet ? Les autorités supérieures sont-elles intervenues pour soutenir le géant constructeur ? Ou la municipalité s'est-elle laissée séduire par la possibilité d'acquérir gratuitement les deux hectares nécessai-



Le maire Louis Perrein commentant le projet de centre administratif et culturel sur la maquette du Puits-la-Marlière. A droite de la maquette, le plan d'aménagement du syndicat intercommunal. 1965.

res à son projet de centre administratif -dont la SCIC est propriétaire- et d'obtenir le préfinancement de ce centre par la SCIC ? En tout cas, celle-ci ne ménage pas ses efforts pour s'implanter sur le territoire beauvillésois, et en 1958, elle déclare être en possession de ventes ou de promesses de vente pour une superficie de 80 hectares, soit quatre fois la surface des Carreaux et un dixième du ban communal.

Le conseil municipal s'émeut de ces achats massifs de terrains et proteste contre les méthodes de l'organisme constructeur, celles employées lors de l'expérience des Carreaux comme lors de la négociation du projet du Puits-la-Marlière. Les élus n'entendent pas subir, mais maîtriser l'expansion de la commune, et un office HLM leur semble un organisme plus adapté que cette compagnie puissante, « prenant des décisions au-dessus des autorités locales ». Localisation des programmes, nombre de logements, construction des équipements, répartition des charges financières, contingent de logements réservés aux ressortissants de la commune, voilà autant





La mairie de Villiers-le-Bel, devenue trop petite avec l'extension de la commune. Années 1960.

de questions au sujet desquelles les édiles locaux souhaitent être consultés

La commune ne lutte pas seulement contre la puissance des sociétés constructrices. elle bataille aussi avec les administrations nationales et régionales. Les leviers dont celles-ci disposent pour s'opposer aux édiles locaux sont nombreux. signature des permis de construire. déclaration d'intérêt publique, demande d'extension du périmètre communal,

prêts du Fonds National d'Aménagement du Territoire, etc.

Ces instances décisionnaires supérieures semblent ne pas être favorables aux grands projets beauvillésois. « Notre rôle ne fut pas facile face à une Administration de Tutelle souvent tatillonne, lente, parfois insupportable. Le coupable des lenteurs, des insuffisances n'est pas toujours l'autorité locale », écrit le maire dans le bulletin municipal de 1965 consacré au bilan de son mandat. La municipalité précédente n'a pas échappé à ces difficultés. « Depuis 1950, je lutte constamment pour obtenir des dérogations », écrit en 1956 le maire, excédé de voir une nouvelle fois une demande d'extension du périmètre de l'agglomération refusée par les services de l'Aménagement de la Région Parisienne. Courriers aux conseillers généraux, aux parlementaires, aux sénateurs, au ministre, à la presse, la municipalité tente de trouver des appuis pour défendre son point de vue.

« Quoi que nous disions, quoique nous fassions, la SCIC ou tout autre grande société de constructions construira avec l'appui du gouvernement où elle voudra et comme il lui plaira », déplore un élu dans un bulletin municipal de 1963. La position du maire y est ainsi décrite : « Si nous serons forcés d'admettre ces constructions, autant essayer de transiger afin d'obtenir le maximum d'avantages pour la commune ». Bref, les élus considèrent que leur marge de manœuvre est étroite, mais tentent tout de même de faire entendre leur conception de l'expansion urbaine.

Remous politiques

DE VIFS débats au sein du conseil municipal ont émaillé ces années d'élan pour un nouveau Villiers-le-Bel. De la construction des Carreaux aux premiers grands projets, les décisions ont été approuvées à l'unanimité ou presque. Mais une crise éclate en décembre 1958, quelques mois avant les élections.

Onze conseillers municipaux sur les vingt-trois que compte la commune envoient au sous-préfet une lettre de démission. Ils protestent contre la « politique personnelle dans le domaine de la construction » du maire. La séance extraordinaire du conseil municipal convoquée dans les jours suivants commence par une mise au point du maire, Aimé Logier, dénonçant les « méthodes déloyales » de certains conseillers et les « campagnes orchestrées par des meneurs de désordre » : « Je demande à la population de garder tout son calme et de faire fi des racontars qui circulent actuellement dans le pays ».

Cet échauffement des esprits se nourrit de l'opposition du monde agricole, privé de son outil de travail par les programmes de construction. L'agriculteur membre du conseil municipal relaie les inquiétudes de ses confrères. Le syndicat agricole de Villiers-le-Bel proteste dans une lettre ouverte contre les achats de terrains opérés par la SCIC pour le projet du Puits-la-Marlière. La SCIC, de son côté, se plaint de difficultés pour signer les actes de vente avec les propriétaires suite à « l'attitude des exploitants eux-mêmes ». Ceux-ci étant rarement propriétaires des terrains, il leur faut se contenter d'indemnités d'éviction et chercher de nouvelles terres à exploiter.

Mais au-delà de ces « inconvénients pour l'agriculture », le débat porte sur l'avenir de l'ensemble de la commune. Les élus démissionnaires s'inquiètent de « la menace lourde de conséquences qui risque de peser sur nos petites villes, les étouffant ou les faisant disparaître ». Ils souhaitent en rester à une agglomération de 12 000 âmes, considérant comme « désastreuse » une politique qui consiste à « exagérer » l'expansion de la commune. Ils estiment que la ville a fait un « effort gigantesque » pour prendre sa part dans l'effort national en faveur du logement et qu'elle ne doit pas « devenir le complice de grosses compagnies financières qui veulent imposer leur loi dans la région par des moyens de pression et de chantage inadmissibles ».

Les nombreuses revendications de l'Association des locataires ne contribuent pas à la sérénité des débats. La création de la cantine scolaire aux Carreaux a notamment été difficile, et la moitié des élus ont refusé de voter les crédits nécessaires pour son extension aux enfants des écoles maternelles. L'association rend régulièrement compte des positions de la municipalité dans ses réunions et dans son journal : « Cette célérité est un bon point pour notre municipalité. Il nous appartient de le signaler, comme nous signalons les choses moins bonnes que nous relevons »



Syndicat agricole de Villiers-le-Bel

Syndicat agricole de Villiers-le-Bel
Le 17 octobre, à 20 h. 30, le Syndicat Agricole de Villiers-le-Bel s'est
réuni en séance extraordinaire.
Etaient présents: MM. Wallard, Tribut, Lelut, Brussot, Gouffe, P. Lamarre, Petit, Nicey, Van Stellan, Robin, Hennequin, Callens, Masson,
Bringer, A. Sauvage.
La séance s'est ouverte à 20 h. 30,
sous la présidence d'honneur de M.
Emile Lamarre, président de l'Union
des Syndicats de Scine-et-Oise.
M. A. Wallard donne sa démission
Celle-ci est acceptée par l'assemblée,
qui, de ce fait, passe aux voix pour
élire un nouveau bureau.
Président d'honneur: M. A. Wallard,
élu à l'unanimité.
Président: M. Joseph Callens,
11 voix.

II voix. Vice-Président : M. Lelut, 11 voix. Secrétaire : Mme Robert Gouff

Trésorier : M. A. Masson, 9 voix. Trésorier adjoint : M. Pierre La-

12 voiz.

Trésorier: M. A. Masson, 9 voix.

Trésorier adjoint: M. Pierre Lamarre, 3 voix.

A la suite de ces élections, les membres présents décident de protester contre une Société Foncière qui fait actuellement des démarches, en faisant jour les lois foncières pour faciliter ses opérations.

Ils attirent l'attention du Conseil municipal sur les inconvénients pour l'agriculture et l'ensemble de la nation, de la disparition des mellleures terres de la banlleue parisienne.

Nous ne protestons pas contre la construction, mais nous pensons que Villiers-le-Bel a fait son devoir, ayant déjà construit un important groupe au lieudit « Les Carreaux », un groupe dénommé « La Résidence Villiers », un groupe de Castors, et actuellement en construction le groupe de la rue Faidherbe.

On peut compter également « La Résidence du Parc » et la Cité d'Urgence, de même que la multitude de pavillons construits de toutes pafts.

L'agriculture de la région a déjà fait un gros effort.

Il n'y a aucune raison de faire de villiers-le-Bel, une ville nouvelle, les logements construits étant suffisants pour la population actuelle de 6.000 habitants.

Nous attirons également votre attention sur une circulaire de la

6.000 habitants.

Nous attirons également votre attention sur une circulaire de la Préfecture, que nous avons lue sur les journaux régionaux, et qui demande aux Maires de Seine-et-Oise de respecter les exploitants agricoles, et de prévoir des terres de remplacement pour maintenir leurs exploitations.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que les démarches actuelles, pré-sentées par cette Société Foncière, cessent sur le territoire de Villiers, le-Bel

Nous vous prions de croire, Mon-sieur le Maire, Messieurs les Conseil-lers municipaux, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Syndicat Agricole de Vil-liers-le-Bei, le Président : J. CALLENS.

> Lettre ouverte du syndicat agricole de Villiers-le-Bel, parue dans l'Echo Régional, octobre 1958.

En 1959, la liste d'Aimé Logier, surtout constituée d'élus sortants, est battue, « Les électeurs dans leur grosse majorité ont fait échec à l'ancienne municipalité en raison de ses proiets grandioses et ont élu de nouveaux conseillers pour que Villiers-le-Bel conserve son cachet de cité semi rurale qui en fait tout son charme et son attrait », note la presse locale. Si la liste élue a une coloration politique mélangée, c'est le socialiste Louis Perrein qui est élu maire, à une voix près, pour le premier de ses cinq mandats. Trois résidents des Carreaux qui figuraient sur sa liste reioignent le conseil municipal : I'un d'entre eux, Roland Bertin, est même élu adjoint au maire. La nouvelle mandature ne met pas fin aux crises. En 1961, l'Echo Régional consacre plusieurs articles aux Carreaux et à Villiers-le-Bel : « Une partie de la nouvelle municipalité reprend à son compte les projets qu'elle a vigoureusement combattus auparavant. C'est là que la population ne comprend plus!». En 1962, le même journal évoque « l'opposition de la majorité du conseil municipal » aux projets de « Perrein et ses amis »; la population ne serait pas favorable à la création d'une « cité-champignon et ouvrière », « d'une ville de grands ensembles ». Le conseil municipal débat plusieurs fois du plan d'aménagement communal sans parvenir à un vote.

Le député de la circonscription. Paul Mazurier, s'implique dans le débat. Il s'oppose aux projets massifs de construction du maire de Villiers-le-Bel, et plus globalement à l'implantation de grands ensembles. « Serons-nous tous condamnés à vivre en caserne ? ». tel est l'intitulé de son intervention à l'assemblée nationale en avril 1962. Les débats ont tout pour être animés, puisque Paul Mazurier est maire d'Arnouvillelès-Gonesse. Louis Perrein est président du syndicat intercommunal groupant Villiers-le-Bel, Gonesse, Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles, et tous deux font partie du même parti politique.

Aux élections municipales de 1965. la Liste d'Union Municipale d'Action Sociale conduite par Louis Perrein gagne avec 56 % des suffrages et dès le premier tour, même si sa profession de foi évoque « la poursuite du programme de construction de logements sociaux ». Huit des vingt-sept candidats sont des habitants des Carreaux. Ce succès est obtenu face à deux listes adverses, l'une menée par le président de l'Association des locataires des Carreaux et l'autre par l'adjoint au maire sortant issu des Carreaux. Le grand ensemble tient déià une place importante sur l'échiquier des forces politiques locales, alors que le chantier de sa construction vient à peine de s'achever...

A VILLIERS-LE-BEL

Les grands projets

Après avoir exposé le projet de M. Bertin d'une ville de 30.000 habitants, nous publions aujourd'hui les arguments des opposants: Trente mille habitants à Villiers-

le-Bel! On croit rêver et pourtant tel est le projet, sinon le désir d'une minorité de nos édiles; nous disons bien une minorité, puisque douze conseillers sont fermement décidés à combattre cette esquisse de la cité future de Villiers-le-Bel.

Un sondage, de notre part, parmi la population laborieuse de notre localité, nous a permis de constater combien ce projet était impopulaire. Les électeurs, dans leur grosse ma-jorité, ont fait échec à l'ancienne municipalité en raison de ses pro-jets grandioses et ont élu de nou-

veaux conseillers pour que Villiersveaux conseillers pour que Villiers-le-Bel conserve son cachet de cité semi-rurale qui en fait tout son charme et son attrait. Et voilà qu'une partie de la Mu-nicipalité reprend à son compte les projets qu'elle a vigoureusement

combattus auparavant.

C'est là que la population ne comprend plus!

Car enfin, si ce projet devenait réalité, nous expliquait un habitant de Villiers-le-Bel-Centre, que verrions-nous alors dans notre bonne vieille commune? une cité fourviettle commune? une cue rous-milière où les tonstructions inhar-monieuses et disgracieuses vien-draient, de leur masse inesthétique, enlaidir un paysage qui est tout de même agréable à voir puisque encore un peu champêtre.

Qu'elle serait loin alors la ville

de banlieue accueillante et gaie, à la fois campagnarde par ses prés, ses bois et ses champs, et ville par commodité des transports et la diversité de ses magasins.

Vollà ce qu'avec beaucoup de regrets nous disait cet homme. Son opinion reflète l'opinion de la masse, pouvons-nous écrire sans crainte de nous tromper.

Voilà pourquoi douze conseillers sont hostiles à une telle transformation de notre, déjà grande ville, et sont décidés lors du prochain Conseil municipal à faire triompher Conseil municipal à faire triompher leur thèse, afin que la majorité de la population n'ait pas de regrets, ni la nostalgle de ce qui fut et est encore malgré tout une rlante pe-tite ville de banlieue, où l'on n'étouffe encore pas et où il y fait bon vivre.

N.B. - Nous publierons, la semaine prochaine, une lettre reçue de M. Bertin.

Les tensions de la vie politique beauvillésoise présentées à la Une de L'Echo Régional, novembre 1961.



Un premier chapitre à compléter...





La PLUPART des grands projets n'ont pas été réalisés, et Villiers-le-Bel n'a jamais atteint le nombre de 40 000 habitants. Mais si le rêve d'une « nouvelle » ville n'a pas abouti. cet élan a permis de moderniser la commune et d'intégrer les Carreaux à l'espace local. Plutôt que de subir la construction des grands ensembles, ce bourg de banlieue a essayé de devenir acteur de son expansion. Il s'est saisi de la part utopique de cette politique du logement, ne s'arrêtant pas à la seule dimension d'urgence et tentant de créer un nouveau territoire et une nouvelle vie locale. Faut-il v voir une spécificité beauvillésoise? Il est difficile de répondre à cette question, tant l'histoire de la participation des communes d'accueil à cette épopée des grands ensembles est encore peu connue. En tout cas, le béton a été apprivoisé à Villiers-le-Bel, par les édiles locaux comme par les habitants des Carreaux, qui ont su recréer une ambiance de village dans cette cité à l'architecture nouvelle. Les uns et les autres ont porté moins d'attention au grand ensemble qu'à la vie qui pouvait s'y loger, et celle-ci leur semblait pleine d'espoirs en cette période de croissance économique et de progrès social. En témoignent ces centaines d'enfants qui grandissaient ensemble malgré leur diversité d'origine et qui fréquentaient les équipements de soins, d'instruction et de loisirs de plus en plus nombreux créés à leur intention.

Le gouvernement s'intéressant de très près aux réalisations de la SCIC, on peut s'interroger sur la manière dont l'expérience des Carreaux a été évaluée nationalement et se demander si elle a contribué à la définition de la politique du Ministère de la construction. Les chercheurs spécialistes de l'histoire urbaine répondront peut-être un jour à cette question. Dans l'attente, on peut noter que la cité des Carreaux ressemble en tous points au grand ensemble voulu par les pouvoirs publics, massif, bon marché, moderne, aéré, fonctionnel, bien équipé, familial, socialement mixte et riche en vie collective.

Il serait intéressant de comparer cette expérience beauvillésoise à celle des deux grands ensembles créés au même moment dans les communes voisines de Sarcelles et de Garges-lès-Gonesse, le premier par la SCIC et le second par une société coopérative issue du mouvement des Castors. Echelle des projets, philosophie des constructeurs, nature des montages financiers, type de logements, liaison avec le tissu préexistant, conception des plans d'urbanisme, création des équipements, nombreux sont les éléments qui distinguent ces trois grands ensembles, et l'étude de ces différences serait riche d'enseignements.

Ce sont donc de nombreuses interrogations qui demeurent au terme de ce travail sur les Carreaux. A défaut d'avoir pu écrire de manière complète ce premier chapitre d'une histoire aujourd'hui longue d'un demi-siècle, nous espérons avoir pu restituer une part des enthousiasmes, des difficultés et des bouillonnements de ces années 1955-1963 qui ont vu naître ce grand ensemble.

Repères chronologiques

IL N'EST pas facile de dater exactement la construction des bâtiments et l'ouverture des équipements. Les sources sont lacunaires, parfois se contredisent, d'autant plus qu'en cette période d'urgence, il n'est pas exceptionnel que les permis de construire soient délivrés bien après le démarrage du chantier. On s'est donc contenté ci-dessous de rassembler les éléments les plus fiables.

De la conception du projet à la fin du chantier, huit années se sont écoulées, un délai assez classique pour la construction d'un grand ensemble.

- 1955
- Conception du projet
- Accord du Ministère de la Reconstruction et du Logement
- Approbation du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel
- Début des achats de terrain
- **1956**
- Mise en chantier de la première tranche de travaux
- 1957
- Achèvement des premiers appartements
- Arrêté du maire pour interdire l'occupation des logements
- 1958
- Arrivée des premiers locataires et des premiers résidents du foyer Citroën
- Ouverture des écoles Jean Jaurès Nord (école filles, école garçons, école maternelle)
- Démission de conseillers municipaux
- 1959
- Attribution de noms aux rues de la cité (écrivains du 17^{ème} et 18^{ème} siècles)
- Ouverture du marché des Carreaux



- Décision d'ouvrir une mairie annexe (permanence dans un appartement)
- Création de l'Association des locataires des Carreaux
- Elections municipales

1960

- Aménagement des espaces verts et des jeux pour enfants
- Inauguration de la chapelle
- Démolition de la ferme située à l'entrée du quartier
- Arrivée du téléphone dans la cité
- Création de l'Association des amis de l'école maternelle.

1961

- Mise en chantier des deux derniers immeubles d'habitation (Z1 et Z2)
- Ouverture de la cantine scolaire
- Ouverture du poste de police
- Ouverture de la maison sociale rue Scribe
- Construction de la synagogue
- Ouverture d'un supermarché rue Alexis Varagne (Superhalles)

1962

Démarrage du patronage municipal « Francs et franches camarades »

1963

- Achèvement du chantier de construction des logements
- Ouverture du gymnase Jean Jaurès
- Mise en chantier d'un collège d'enseignement général
- Premiers essais de passages d'un autobus de la RATP dans la cité



Pour en savoir plus

Archives municipales de Villiers-le-Bel

- Registres de délibération municipale 1955-1963
 - Et notamment délibérations du 09.07.55, 26.05.56, 07.07.56, 02.02.57, 27.12.58.
- Bulletins municipaux 1961-1966
 - Et notamment les bulletins d'avril 1963, janvier 1964, 1er semestre 1965
- Fiches de recensement de 1962
- Dossiers de permis de construire
- Dossier « Urbanisme les plans d'aménagement 1927-1957 »
- Dossier « SCIC / Relations avec les locataires »
 - Et notamment L'Echo des Carreaux, journal de l'Association des locataires.

Archives départementales du Val d'Oise

L'Echo Régional 1958-1965 Le Val d'Oise janvier 1965

Références bibliographiques

- Bastié J., La Croissance de la banlieue parisienne, P.U.F., 1964.
- Blanc-Chaléard M.-C., Histoire de l'immigration, La Découverte, 2001,
- Bonnard M., Villiers-le-Bel, Alan Sutton, 2001.
- Canacos, H., Sarcelles ou le béton apprivoisé, Editions Notre temps, 1979
- Centre national de la recherche scientifique, Groupe d'ethnologie sociale, Famille et habitation, 2 volumes, 1960.
- Chamboredon J.-C., Lemaire M., « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », Revue française de sociologie, vol. XI, janvier 1970.
- Clerc P, Grands ensembles et banlieues nouvelles, enquête démographique et psychosociologique, Centre de recherche d'urbanisme, INED, cahier n°49, PUF, 1967.
- Duby G. (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome 5, « La Ville aujourd'hui. Croissance urbaine et crise du citadin », volume dirigé par Roncayolo M., Seuil, 1985.
- Fourastié J., Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975, Fayard, 1979.
- Fourcaut A., La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres, Créaphis, 2000.
- Fourcaut A., « Trois discours, une politique ? », Urbanisme, n° 322, janvier-février 2002, p. 39-45.



- Gervereau L., Milza P., Temime E (dir.)., Toute la France. Histoire de l'immigration en France au XX^e siècle, Somogy, 1998.
- Juifs d'Egypte. Images et textes, Editions du Scribe, 1984.
- Kaes R., Vivre dans les grands ensembles, Editions Ouvrières, 1963.
- Landauer P., La Caisse des dépôts et consignations face à la crise du logement. 1953-1958, Histoire d'une maîtrise d'ouvrage, thèse de doctorat, Université Paris I, 2004.
- Legoullon G., L'urgence et l'utopie. Des chantiers expérimentaux aux ZUP, une histoire de la genèse des grands ensembles, 1950-1965, DEA d'histoire sociale et culturelle, Université Paris I. 2003.
- Mathieu G., « Logement, notre honte », Le Monde, 11-19 avril 1958.
- Mission Mémoires et Identités en Val de France, Atelier d'histoire des Sages, Histoire du grand ensemble Les Carreaux 1958-1963. Recueil de mémoire orale, 2005.
- Nouvelle histoire de la France contemporaine, Le Seuil, nouvelle édition, 1992.
- Vieillard-Baron H., Les Banlieues, des singularités françaises aux réalités mondiales, Hachette. 2001.
- « Villiers-le-Bel. D.Badani et P.Roux-Dorlut architectes », Techniques et architecture, n°4, mai 1961.

Crédits photos

Archives départementales du Val d'Oise/L'Echo Régional p.15, p.79, p.88, p.89 - Mme Viviane Arbib p.34 - M. Pierre Becvort p.40, p.43, p.60 bas droit, p.67 - M. Maurice Bonnard p.26, p.30, p.47 bas, p.72, p.74, p.75, p.78 bas, p.82, p.86 - M. Braka p.32, p.65 haut gauche, p.70 - M. Carlier p.62, p.76 haut - Communauté d'agglomération Val de France p.5 haut gauche et bas, p.6, p.25 - Croix Rouge Française p.13 - Mme Lagnado Douek Couverture, p.35 bas, p.45, p.60 haut et bas gauche, p.61 - IGN p.22, p.23 - Mme Mazaltove p.35 haut, p.36 - Ministère de l'Equipement/SIC/Harle p.10 haut gauche et bas gauche - Ministère de l'Equipement/SIC/Salesse p.10 haut droite, p.12, p.14, p.16 - Ministère de l'Equipement/SIC p.10 bas droite, p.18, p.24, p.29, p.47 haut - M. Gilbert Poupaert p.21, p.77, p.81 - M. Marcel Pouppeville p.42 haut droite et bas - Mme Viviane Revah p.44, p.63 bas droite, p.69 - Revue Technique et Architecture p.27 - Mme Saada p.50 bas gauche, p. 90 - Ville de Villiers-le-Bel p.3, p.5 haut droite, p.19, p.48, p.53, p.54, p.56, p.65 haut droite, p.76 bas, p.78 haut, p.83, p.85 - Collection particulière, DR p.31, p.42 haut gauche, p.50 haut et bas droite p.51, p.58, p.63 haut et bas gauche, p.65 bas, p.66, p.68.



Table des matières

Préface	2
Avant propos	4
La construction d'un grand ensemble	8
Au cœur de la crise du logement	9
Les premiers pas d'une politique nationale	11
Naissance d'un constructeur géant	16
Autour de nouvelles normes de logement social	18
Des terrains dans un secteur stratégique	20
Un des premiers grands ensembles français	24
Une décision centralisée	28
L'arrivée d'une nouvelle population	32
Les mal logés de la région parisienne	33
Les rapatriés d'Egypte	34
A la croisée de nombreuses migrations	36
Repères sur la population des Carreaux en 1962	38
Un nouveau cadre de vie	40
L'émerveillement des mal logés	41
Les difficultés des rapatriés	44
Les années de chantier	45
Tout à portée de main, ou presque	47
La proximité de la campagne	49
Sous l'œil vigilant des gardiens	51
Une association de locataires très active	52
La gestion particulière de la cité	55
Naissance d'une vie de quartier	58
Une cité scandée par des rythmes collectifs	59
Le lien des enfants	61
De nombreuses occasions de rencontre	64
Le proche voisinage	67
Les liens de la communauté égyptienne	68
Le foyer Citroën, en marge du quartier	70
Le bouleversement d'une commune	72
Le précédent des lotissements	73
Le choc de la construction des Carreaux	75
Le quant-à-soi du Vieux Pays	77
Mariage de raison avec les lotissements pavillonnaires	80
L'heure des grands projets	82
La difficile maîtrise de l'expansion urbaine	85
Remous politiques	87
Un premier chapitre à compléter	90
Repères chronologiques	92
Pour en savoir plus	94



Les Editions de la Mission Mémoires et Identités en Val de France

Revue Patrimoine en Val de France

- N°1 « Des acteurs des lieux des projets » (2003)
- N°2 « Nature et ville » (2004)
- N°3 « Mobilités » (2005)

Collection « Les publications du Patrimoine en Val de France »

- N°1 Histoires d'ensembles (2005)
- N°2 Associations, à vos archives! Petit guide pour la mémoire associative (2005)
- N°3 Guide des sources pour l'étude des grands ensembles de Val de France, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel 1950-1980 (2005)
- N°4 Répertoire localisé des références bibliographiques sur les villes d'Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel (2006)
- N°5 Répertoire des acteurs et des ressources Mémoires, Identités et Patrimoine dans les communes de Val de France (2006)
- N°6 Les Carreaux 1955-1963. Naissance d'un grand ensemble en banlieue parisienne (2006)











Communauté d'agglomération Val de France 1 Bd Carnot 95400 Villiers-le-Bel www.agglo-valdefrance.fr